Un pays qui ne veut plus des hommes de foi, va aux hommes de loi, en attendant qu'il aille aux hommes sans foi ni loi. (Guizot)

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Tant qu'un peuple n'est envahi que dans son territoire, il n'est que vaincu; mais s'il se laisse envahir dans sa langue, il est fini. (Bonald)

R. P. Provincial 9916—110e rue (c)

25ième Année — PRINCE-ALBERT, Sask., mercredi le 14 août 1935 — No 24



"Le sabre est toujours battu par l'esprit"

(NAPOLEON)

Il ne se passe pas une journée sans que la presse d'outre-mer ne nous apporte de pénibles nouvelles de la douloureuse situation des catholiques allemands qui traversent des heures très difficiles. Tantôt se sont des associations de la jeunesse catholique qui portent les coups de la colère des tyrans, tantôt c'est la presse catholique et tantôt ce sont les couvents, les membres du clergé sans excepter les hauts dignitaires ecclésiastiques. Parce qu'ils s'opposent fermement à certains décrets contraires au Concordat, signé le 20 juillet 1933 et assurant aux catholiques allemands "la liberté de la profession et de l'exercice public de la religion"' (art. 1er), les artisans du néo-paganisme, dans la personne du Dr Frick, ministre de l'intérieur du Reich, accusent les protestataires d'ingérence politique et de sabotage des lois... Ils poussent le cynisme jusqu'à prétendre que les catholiques ont promis obéissance à l'Etat en vertu du Concordat et qu'ils doivent se soumettre à ses lois quelles qu'elles soient.

Quelle absurdité! Il est des lois — la stérilisation par exemple — que l'Eglise ne peut que condamner parce qu'elles sont opposées au droit divin et naturel. "L'un des principes fondamentaux du Concordat, avec lequel doit naturellement s'accorder la législation de l'Etat, est celui qui se lit à l'article 1er, alinéa 1er. Cet article garantit aux catholiques, sans aucune limitation, "la liberté de la profession et de l'exercice public de la religion". En conséquence, des organes de l'Etat veulent empêcher les autorités ecclésiastiques, les prêtres et les simples fidèles de manifester leur conviction au sujet de la loi de stérilisation ou d'agir selon leur conscience, ils contredisent à la susdite disposition concordataire," écrit l'**Osservatore Romano.**

Rien d'étonnant que les extrémistes se ruent contre l'Eglise. Elle se dresse contre l'agresseur qui violente les consciences et veut arracher des coeurs la charité chrétienne par un nationalisme outrancier et la glorification de l'Etat national socialiste dont Hitler est le grand prêtre.

L'Eglise a mission de faire respecter le plan de l'économie divine et d'enseigner les nations. Elle a la garde suprême des âmes et se constitue un rempart contre les mains sacrilèges qui les veulent souiller. Si elle prêche le respect et la soumission à l'autorité temporelle des princes et gouvernements, elle enseigne qu'il est une autorité supérieure, d'où émane tout pouvoir humain, que les puissants de ce monde ne sauraient méconnaître et contre laquelle ils ne peuvent impunément légiférer. "Rendez à César ce qui est à César, mais à Dieu ce qui est à Dieu." Voilà sa doctrine, et pas un potentat, soit-il un Napoléon ou un Bismarck, n'a pu lui faire dire: Rendez à César ce qui est à Dieu. Les chevalets, les fouets armés, la dent des bêtes fauves, la poix et tous les instrument de la torture la plus raffinée n'ont pu la faire fléchir... ni l'anéantir. La persécution n'est pas une nouveauté pour l'Eglise. Depuis des siècles, elles chevauchent côte à côte, celle-ci triomphant toujours de celle-là.

Malgré le veto de l'hitlérisme contre les associations de jeunesse, les vocations religieuses en Allemagne fleurissent avec une intensité décuplée par l'oppression, la foi s'enracine plus profondément dans les coeurs, comme l'arbre battu par les vents, tant il est vain à un Etat, à un Empire éphémère de s'attaquer à cette force insaisissable qu'est la religion d'un peuple.

La politique que mènent les adulateurs d'Hitler fait un tort incalculable à l'Allemagne. Elle sème le trouble et la haine parmi les citoyens et partant bouleverse l'ordre intérieur, seul facteur de prospérité et de force, puis jette le discrédit sur toute la nation. Ces sorties intempestives contre les Juifs, les protestants et les catholiques provoquent des protestations dans le monde entier, tout comme les cruautés des tyrans mexicains ont déclanché un mouvement de blâme universel, de la part des peuples civilisés.

Pliny Windle, dans "The Liberal Iconoclast" de Chicago, décrit ainsi les agissements des extrémistes allemands:

"On peut se faire une idée de la situation des Juifs en Allemagne en pensant à ce que seraient devenus les Juifs, les catholiques et les nègres dans ce pays si le Ku Klux Klan, de récente et non-regrettée mémoire, avait réussi à faire adopter son programme intolérant. Le lecteur peut s'imaginer l'effet d'avoir un "Supreme Emperor" du Klan sur le fauteuil présidentiel, d'avoir le Klan à la tête du Congrès et de toutes les législatures d'Etat, d'avoir les **Kleagles**, les **Cyclops** et les **Hooded Dragons** comme maires et chefs des agents de la sûreté publique dans chaque ville. Et il est impossible d'exagérer les conséquences d'une conjuration de toutes les agences du gouvernement pour fomenter la haine et mettre sur pied une campagne de propagande contre ceux qui ne s'élèveraient pas au niveau de l'américanisme prôné par le Klan.

"Telle est, en effet, la situation en Allemagne. Le programme d'Hitler, dans sa fin et son envergure, s'apparente aux méthodes et procédures du programme infâme recommandé par le Klan. Le Klan glorifie l'Anglo-Saxon et méprise tous les autres groupes racistes. Il est antijuif, antiétranger et anticatholique. Il place la loyauté envers le Klan au-dessus de la loyauté envers la patrie. Il encourage et pratique le boycottage politique, économique et social contre les victimes de son intolérance. Il intimide, menace, harasse et houspille les citoyens dont il n'aime pas la religion, la race ou la politique.

"Le nouveau Kultur en Allemagne n'est rien autre chose que le Kultur du Ku Klux Klan adapté par un maître klaniste pour servir les caprices, les préjugés, les haines et les ambitions d'Adolf Hitler."

Voilà une comparaison qui ne fait certes pas honneur aux partisans de l'hitlérisme. En persécutant l'Eglise et en s'exerçant à en faire disparaître tout vestige dans les consciences, les gouvernements sapent les bases de leur propre autorité. Les politiques et les systèmes étayés sur la crainte et la force brutale sont toujours de courte durée. Ils sont en butte aux sautes perpétuelles de l'opinion sans cesse ameutée par les vexations et toujours en travail pour secouer le joug oppresseur. Alors point de repos aux préposés à la direction d'un pays. Il leur faut incessamment déjouer les complots qui se trament contre eux et finalement abattre des têtes.

M. Hitler devrait savoir une chose, c'est que les catholiques, sous la direction de leurs dévoués pasteurs, ne transigeront pas et qu'il n'y aura pour lui et le Reich de véritable paix que le jour où justice sera faite pleine et entière au peuple désireux de servir l'Etat sans être obligé de sacrifier ses principes religieux.

Mais, "selon toute apparence, dit le comte Jean de Pange, très au courant des affaires d'Allemagne, le malaise actuel persistera et s'envenimera peu à peu. C'est ce qu'Hitler craint le plus. Il ne peut supporter l'hostilité latente des Eglises. Il a échoué dans sa tentative de mettre la main sur les Eglises protestantes pour créer une Eglise d'empire. Il a toujours besoin de réchauffer l'enthousiasme de ses partisans selon la loi des dictateurs qui les conduits à leur ruine. Napoléon le savait quand il disait à Fontanes: "Il n'y a que deux puissances au monde: le sabre et l'esprit. Mais, à la longue, le sabre est toujours battu par l'esprit."

Hitler bravait récemment en disant: "Aucun pouvoir sur terre ne peut nous attaquer." N'en déplaise au surhomme, l'esprit qui symbolise l'Eglise triomphera tôt ou tard.

Joseph VALOIS, O.M.I.

LA DEDICACE D'UN FAMEUX MONUMENT



Le président Le Brun de France dépose une couronne au pied du monument historique des soldats de la seconde bataille de la Marne qui rappelle aussi la reconnaissance de la France pour les soldats alliés de la Grande Guerre. Le dévoilement de cette allégorie artistique s'est fait pompeusement.

Nouvelles

S. Exc. Mgr Turquetil, Chevalier de la Légion d'Honneur

Une nouvelle, publiée par "L'Action Catholique" de Québec annonce que Son Excellence Mgr Arsène Turquetil, O.M.I., vicaire apostolique de la Baie d'Hudson, vient d'être créé Chevalier de la Légion d'Honneur par le gouvernement de la République française.

Décès de M. Emile Jean

De Régina, on nous annonce le décès de M. Emile Jean, fonctionnaire au service des affaires indiennes à Winnipeg et à Ottawa, pendant près d'un demi siècle. M. Jean était âgé de 70 ans. Il était le beau-frère de M. Alain de la Giclais de Winnipeg, de M. Adjutor Talbot, président de la législature du Manitoba; il était le frère du R. P. Gustave Jean, S.J. et de M. Stanislas Jean, agent consulaire de France à Régina. A la famille éprouvée et tout spécialement à notre compatriote, M. S. M. Jean, vice-président du cercle de l'A.C.F.C. de Régina, nous présentons notre religieuse sympathie.

M. André Siegfried

REGINA. — Le célèbre économiste qu'est M. André Siegfried, professeur d'Economie Politique à l'Ecole des Sciences depuis 1911 et au Collège de France depuis 1933, était de passage à Régina au début d'août; à cette occasion il donna une causerie au Club Canadien de Régina; il parla de la "Crise européenne" avec la clarté d'un professeur et la solidité d'un observateur expérimenté. Le Dr Laurent Roy et le R. P. Adrien, présents à cette intéressante causerie, furent heureux d'aller serrer la main du célèbre professeur et de s'entretenir avec lui de la situation française de Régina et de la Province.

Le R. P. Adrien nous quitte

REGINA. — A la messe du 11 août, le R. P. Adrien annonça qu'il avait reçu la veille sa nomination d'assistant-supérieur et de professeur au séminaire franciscain de Montréal. Cette nouvelle nous cause une véritable surprise et de bien vifs regrets.

"A l'occasion du départ du R. P. Adrien Malo, O.F.M., le comité de l'A. C. F. C. convoque une réunion de toutes les personnes de langue française dimanche soir, le 18 août, à 8h. 30, dans le soubassement de la Cathédrale, coin 13e rue & Cameron. Rendons-nous en grand nombre.

Le devoir électoral

Nous reproduisons dans le présent numéro l'importante lettre de Son Eminence le cardinal Villeneuve sur le devoir électoral. Nous demandons à nos lecteurs de la lire attentivement. Elle contient des renseignements que tout électeur doit savoir et des obligations auxquelles il doit se conformer avant de déposer son bulletin dans l'urne.

Pour avoir méconnu ces directives, les électeurs ont ouvert trop souvent la porte du parlement à des hâbleurs et des démagogues qui ont mal servi les intérêts du bien commun.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet.

"Les mangeurs de choses immondes"

Nos lecteurs nous pardonneront de leur citer un entrefilet, tiré du "Figaro" et signé par Georges Duhamel, sur un sujet ancien, mais d'une importance toujours nouvelle: le rôle de la presse et les méfaits du jaunisme.

Aujourd'hui, dans la plupart des feuilles, le meilleur de la place est occupé par la relation des assassinats. Le lecteur, à ce régime, prend une fausse idée du monde. S'il a quelque pudeur et quelque sensibilité, force nous est de penser qu'il glisse dans le désespoir. S'il résiste et se roidit, il devient indifférent, rien ne le saurait plus toucher. Enfin, s'il est tourmenté par l'instinct d'imitation, où peut le mener l'abus de cette lecture vénéneuse?

"Pour que la vie trouve son équilibre, il faut que la proportion des phénomènes heureux et agréables excède la proportion des phénomènes douloureux et pénibles. C'est une loi biologique, une loi psychologique aussi.

"La presse contemporaine me semble ignorer cette loi. Elle contribue, en ce sens, au déséquilibre moral du peuple qu'elle prétend instruire. On me répondra peut-être que les événements heureux et les pensées agréables ne font pas de bonne copie. Alors, tant pis pour la presse et tant pis pour le monde, hélas!

"Je ne peux m'empêcher de penser, chaque jour, en déployant hâtivement certaines feuilles, qu'à cette même heure, sur toute la face du pays, les hommes qui sont "mon prochain par excellence", tous, en même temps, lapent l'horrible brouet avec peut-être des grognements de curiosité, de plaisir. Je songe à ces gens que, dans **Salammbô**, Flaubert appelle "les mangeurs de choses immondes". Et je ne pourrais pas di-

Lettre du cardinal Villeneuve sur le devoir électoral

"L'approche des élections tant fédérales que provinciales rend nécessaire de rappeler aux fidèles leurs devoirs en pareilles circonstances"

"J'ai voulu résumer en quelques formules brèves les enseignements donnés en cette matière par mes vénérés prédécesseurs

Texte de la lettre de Son Eminence publiée dans la "Semaine religieuse de Québec"

QUEBEC. — La **Semaine Religieuse de Québec** a publié une lettre circulaire de Son Eminence le cardinal Villeneuve au clergé sur le devoir électoral que nous reproduisons.

Voici le texte de cette lettre:

Québec, 26, 1935

Messieurs et chers collaborateurs,

L'approche des élections tant fé- cessaire de rappeler aux fidèles leurs devoirs en pareilles circonstances. Pour ne point cependant provoquer le moindre soupçon d'esprit de parti ni de favoritisme de notre part, nous devons nous en tenir à l'exposé de principes. J'ai voulu résumer en quelques formules brèves les enseignements donnés en cette matière par mes vénérés prédécesseurs (1). Vous voudrez bien les lire du haut de la chaire, le dimanche qui suivra la réception de cette lettre, sans commentaires ni autres développements. Cette dernière recommandation s'accorde avec les prescriptions formelles du quatrième concile de Québec. "Que les pasteurs enseignent fidèlement ces choses à leur peuple comme de vrais ministres de Jésus-Christ, qu'ils s'en tiennent là en toute charité et patience, sans aller au delà dans les circonstances ordinaires, qu'ils se gardent bien de rien faire sans avoir consulté leur évêque". (2)

Le droit de vote

A) — Le droit de vote.

I—Le droit de vote est le privilège que donne la loi de désigner par des moyens honnêtes et déterminés les représentants du peuple dans le gouvernement.

II—Le vote est en rapport direct avec le bien commun du pays, d'où résultent son importance politique et sa gravité morale.

III—L'électeur est responsable des actes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir, et selon la part effective qu'il a prise à son élection.

IV—Le droit de vote est conféré par la loi, il doit l'être avec équité,

(Suite à la page 2)

dérales que provinciales rend né-

re que je n'en éprouve pas de la honte."

Si nos compatriotes voulaient se rendre à l'idée qu'une page de bonne littérature du plus humble de nos hebdomadaires vaut cent fois mieux que le galimatias amoral et areligieux des journaux incolores ou politiques, nous n'aurions pas, chaque année, à remettre sur pied et au prix de tant de sacrifices une campagne de diffusion de la bonne presse, qui ne rapporte, en définitive, qu'un succès toujours en-deça de l'expectative.

Mlle Janet Creig et la culture française

Mlle Janet Creig! Vous ne la connaissez pas! Nous non plus si ce n'est par ce que nous en dit le "Vancouver Daily Province", dans le compte rendu d'une conférence que faisait récemment cette demoiselle à l'Université de Vancouver, sur les fêtes de Jacques Cartier, dans l'Est. En lisant le rapport, vous apprendrez qu'elle est professeur de français à l'Université susdite et nous tenons par ailleurs qu'elle est Officier d'Académie.

Or, il appert qu'elle est une admiratrice de la culture française. Nous pouvons nous en convaincre par les extraits de sa conférence que cite le "Vancouver Province": "Le Canada et la culture canadienne reçoivent un plus riche apport du fait que deux races, l'une anglaise, l'autre française, vivent côte à côte, chacune avec sa langue, ses traditions et son folklore, et sont unies par une commune loyauté au roi." Tel fut le début de la conférence que Mlle Janet Creig, membre du département de français à l'Université de la Colombie canadienne, donna à un dîner-causerie sous les auspices de l'institution. Mlle Creig avait choisi comme thème: Jacques Cartier.

Bien que l'orateur se soit étendue sur la description du voyage de la délégation française, l'an dernier, pour honorer la mémoire du grand explorateur français, Jacques Cartier, elle sut faire ressortir clairement ce que doit le Canada anglais au Canada français.

Contrairement à la conception usuelle, Mlle Creig certifia que la délégation française avait découvert que la langue française est parlée au Canada avec "plus de pureté et de cadence" et que les coutumes, les chansons et le folklore étaient mieux conservés qu'en certaines parties de la France.

En terminant, la conférencière donna un bref aperçu du développement de la littérature canadienne-française et de sa valeur pour la vie culturelle du Canada. Elle insista sur le fait que, bien que le peuple de Québec adhère fortement aux anciennes coutumes et traditions, il est intensément moderne dans ses progrès.'

Nous sommes heureux d'enregistrer les élogieuses paroles de Mlle Janet Creig. Ce témoignage d'une personne cultivée, joint à tant d'autres de la part d'érudits anglo-saxons, révèle le courant qui se dessine chez l'élite de nos compatriotes de langue anglaise.

Un personnage très haut placé nous faisait dernièrement la confidence suivante: "Je suis heureux de constater, une fois de plus, que les universitaires anglais sont de plus en plus enclins à rendre hommage à l'appoint que les Canadiens de race française ont apporté à la culture et à la civilisation du Dominion."

Nous ne saurions trop louer cette mentalité dans un milieu où seront recrutés, demain, les chefs du pays. Le jour où nos universités et nos collèges nous donneront une élite bilingue, un grand problème aura été résolu, celui de l'entente entre les deux grandes races, sur lesquelles repose en majeure partie la grandeur de notre pays.—J.V.

ACTUALITÉ

M. Armour succède à M. Robbins

S. E. Norman Armour est agréé à Québec par le gouverneur général

Québec. — Des expressions mutuelles de bonne entente internationale et de désir de cimenter davantage les relations amicales qui existent depuis longtemps entre les Etats-Unis et le Canada, ont été échangées au moment où M. Norman Armour, ministre des Etats-Unis au Canada, présenta ses lettres de créance au comte de Bessborough, gouverneur général du Canada.

M. Armour, sucesseur de feu Warren-Delano Robbins, mort pendant sa durée d'office, s'est rendu á Québec pour présenter ses lettres de créance au représentant du roi au Canada, lequel passe actuellement ses vacances à sa maison d'été, sur la citadelle. M. Armour aura sa résidence à Ottawa.

$500,000 à Son Exc. Mgr McGuigan

Cette somme est donnée à l'archevêque de Toronto par F.-P. O'Connor

TORONTO. — Frank-P. O'Connor, homme d'affaires de Toronto, a envoyé à Son Ex. Mgr McGuigan, archevêque de Toronto, un chèque de cinq cent mille dollars pour oeuvres de charité. Voici quelques-uns des bénéficiaires de cet argent: l'hôpital des enfants de Toronto, $10,000; l'hôpital St-Joseph de Peterboro, $10,000; l'église du Précieux-Sang de Wexford, Ont., $10,000; le club Newman de Toronto, $23,000; l'institut des aveugles, Toronto, $10,000; l'hôpital de la rue Christie, Toronto, $10,000.

Nouvelles nominations

Deux Canadiens français à l'honneur: MM. Montpetit et Chauveau

OTTAWA. — M. Bennett vient de faire de nouvelles nominations. M. Guthrie, ministre de la justice, est président du bureau des commissaires du chemin de fer; le colonel Charles-A. Chauveau devient vice-président de la Commission canadienne de la radio. James Hossack, publiciste du Calgary Herald et directeur de la Southam Publishing Company, présidera la délégation canadienne à Genève. Il sera accompagné du professeur Edouard Montpetit, de l'Université de Montréal et de Mlle Winnifred de l'Université Queen.

Le chef libéral à Prince-Albert

Il est candidat pour Prince-Albert depuis 1926

PRINCE-ALBERT. — Avec beaucoup d'enthousiasme, le chef libéral de l'opposition, au parlement fédéral a encore été choisi candidat, honneur qu'il détient depuis 1926.

Quatre nouveaux juges

REGINA. — Voici les noms des quatre nouveaux juges de la Cour d'appel:

M. Percy H. Gordon, conseiller du roi, de Régina, est nommé à la Cour d'appel de la Saskatchewan.

M. James F. Bryant, conseiller du roi, de Régina, devient juge de la Cour de district de Saskatoon.

M. A. E. Bence, conseiller du roi, de Saskatoon, est nommé juge du district judiciaire de Battleford.

Et M. J. A. M. Patrick, conseiller du roi, de Yorkton, occupe le siège du district de Moosomin.

Lettre du cardinal....

(Suite de la 1ère page)

mais personne ne l'a de droit naturel, et par conséquent il n'est permis à personne de voter s'il n'est régulièrement autorisé à le faire selon la loi.

V—Le droit de vote ne saurait être fondé sur une qualification légale mensongère ou bien exclusivement fictive (3).

VI—Dans les pays où la loi donne le privilège de voter, mais n'y oblige pas, on n'est tenu en conscience d'en user que lorsque le vote serait pratiquement nécessaire ou grandement utile pour éviter un mal grave ou assurer une cause considérable de bien.

VII—Néamoins, comme il importe que les meilleurs citoyens marquent autant de zèle pour le bien commun que d'autres le font pour des intérêts privés, il est opportun que tous exercent leur droit de suffrage, et on doit les y encourager (4).

VIII — Quoique non obligé de voter, si on use de ce droit il faut toujours le faire consciencieusement, c'est-à-dire non en vue d'intérêts particuliers mais en vue du meilleur bien pour le pays (5).

IX—Par conséquent, il faut, par la réflexion sur les principes en jeu et sur les exposés des divers candidats ou des divers partis, se faire une opinion personnelle de leur valeur respective, et ne point s'en tenir ni à ses seules impressions, ni à la considération d'intérêts privés. (6)

X—S'il est permis d'encourager en vue du bien commun l'arrivée au pouvoir de tel ou tel autre parti, il n'est jamais permis de penser, d'agir ni de voter consciemment sous l'influence exclusive de l'esprit de parti, lequel n'est autre qu'une passion et un aveuglement d'esprit (7).

Les catholiques

XI. — On comprend qu'il faut mettre au-dessus de tout les intérêts religieux, et que sur ce sujet les catholiques doivent avoir tous le même sentiment, à savoir celui qui leur est enseigné par l'Eglise et ses chefs (8).

XII. — En ce qui concerne les intérêts temporels, comme ils peuvent être conçus diversement et être obtenus par différents moyens, il est loisible aux uns et aux autres de préconiser diverses politiques, et, dès lors que celles-ci visent au bien commun et n'ont rien de déshonnête, les catholiques n'ont pas le droit pour ce motif de se suspecter mutuellement, ni de s'injurier. Ils ont simplement le droit de défendre leur opinion et de combattre celle des autres par des moyens honnêtes et légitimes (9).

B — LIBERTE DE VOTE

XIII — La violence qui consiste à entraver physiquement le libre exercice du droit de vote est une injustice très grave. (10)

XIV — Il y a aussi injustice, et grave en soi, à dépouiller quelqu'un sans motif légitime, de son droit de vote, soit à arracher un vote par le mensonge, les menaces, les fausses promesses, les tours et artifices (11).

XV — Les calomnies contre les candidats ou les voteurs, les médisances et révélations indiscrètes de choses qui tiennent à la vie privée, les insinuations, les affirmations sans fondement sérieux sont encore autant de manières par lesquelles on peut manquer, et même gravement à la justice, ou du moins à la charité. (12)

XVI — Les journalistes sont aussi tenus de s'abstenir de ces manquements soit dans leurs articles de fond, soit dans leurs rapports, d'autant plus qu'ils ont la grave responsabilité de former par leurs écrits l'opinion publique et donc celle des électeurs. (13)

C—TRAFIC DES SUFFRAGES

XVII — L'achat et la vente du vote à prix d'argent ou par la promesse d'autres avantages temporels constitue l'un des abus les plus sérieux de la vie politique de nos jours.

XVIII. — Indépendamment de la valeur de celui pour qui on vote, vendre son vote ou acheter celui d'un autre est toujours une faute contre la justice générale ou légale, elle est grave de sa nature, parce qu'elle abuse à des fins privées d'un moyen institué pour le bien commun. Le vote n'est pas un objet de marchandage, il est un devoir envers la société (14). "Vendre sa voix, c'est une trahison contre le bien public. (15)

XIX — Acheter ou vendre un vote en faveur d'un candidat nuisible au bien commun constitue une autre injustice soit directement contre le bien commun, soit contre les particuliers auxquels ensuite pourra nuire l'élu.

XX. — Essayer d'acheter, de vendre ou d'influencer indûment un vote constitue une faute proportionnellement grave.

XXI — Sans qu'il y ait traffic des votes, il peut y avoir péché contre la prudence et aussi contre la justice distributive à accepter, à l'occasion du vote, de l'argent ou des avantages temporels injustifiés.

Cette faute peut être grave.

XXII. — Il n'est pas moins défendu de se payer, contrairement au bien commun, pour ne pas voter, ou de payer à pareille fin. (16)

XXIII. — Même dans les cas où une juste compensation est légitime pour les services rendus et les frais encourus à l'occasion des élections, il faut se garder en cette matière de dépasser les proportions et d'en profiter pour garnir sa bourse.

XXIV. — Il n'est pas défendu d'influencer les électeurs par des arguments et des moyens honnêtes, mais il n'est pas permis de violenter leur conscience, et on ne saurait les induire à voter pour quelqu'un manifestement indigne d'être élu. (17)

XXV — Toutes les honnêtes gens devraient se liguer contre la honteuse corruption des moeurs électorales, et la vénalité des votes qui se pratique au mépris des règles fondamentales de la conscience.

XXVI — Tous les péchés commis pendant les élections et graves de nature doivent être accusés en confession et il faut être disposé à en réparer les suites pour être digne d'absolution. (18)

D — L'INTEMPERANCE

XXVII — L'intempérance, vice toujours dégradant, offre en temps d'élection une gravité spéciale, parce que le droit de vote qui est lié si étroitement au bien général doit être exercé en toute liberté d'esprit et connaissance de cause. (19)

XXVIII — D'autant plus que l'intempérance en temps d'élections conduit bien souvent à des parjures, des injustices, des violences, des actes de malhonnêteté, des abus de la santé, et même parfois à des rixes sanglantes.

XXIX — Chaque fois donc qu'on a lieu de craindre que l'usage d'une boisson alcoolique entravera la liberté du vote ou bien amènera d'autres abus, il est défendu, sous peine de faute grave, d'en acheter, d'en accepter, d'en prendre, d'en offrir, d'en vendre ou d'en donner.

XXX — En toute circonstance, la prudence et la charité recommandent de s'abtenir de pareils actes.

XXXI — Ceux qui font les élections par le moyen de l'intempérance pèchent gravement, par scandale, contre la charité due au prochain, et ils pèchent gravement aussi contre le bien commun qu'ils compromettent au lieu de le servir; enfin, s'ils payaient, avec les deniers publics, les liqueurs qu'ils distribuent, ils violeraient en outre la justice. (20)

XXXII — Même l'usage modéré des boissons alcooliques peut devenir plus ou moins coupable, au cours des élections, s'il offre des occasions prochaines de péchés.

Le serment

(e) LE SERMENT.

XXXIII — Le serment, par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on dit et de la sincérité de sa conduite, est un acte religieux des plus graves et des plus honorables pour la majesté divine. (21)

XXXIV — Conséquemment, il ne doit être exigé et on ne doit le prononcer que pour des raisons proportionnées, par exemple, pour des motifs de bien commun, comme en ce qui concerne le vote pour les charges publiques.

XXXV — D'autre part, le parjure ou faux serment, sacrilège et outrage énorme à la divinité, est un crime abominable, digne des plus terribles châtiments éternels et temporels.

XXXVI — Aucun avantage financier ni le triomphe d'un candidat, ne sauraient en aucune façon légitimer, même en temps d'élections, de se parjurer; si on le fait, on se rend coupable d'un péché mortel et on s'expose à l'enfer.

XXXVII — C'est toujours un péché mortel de faire serment pour affirmer une chose que l'on sait être fausse, par exemple que l'on a le droit de vote, quand la conscience proteste du contraire.

XXXVIII — Sont aussi gravement coupables ceux qui engagent les autres à se parjurer.

XXXIX — En outre de sa malice propre, le parjure est fréquemment accompagné de scandale et, par conséquent, comporte de ce fait une autre faute très grave.

XL — Dans la province de Québec, le faux serment prononcé devant un officier public est un cas réservé.

XLI — Il est malheureusement à regretter qu'en cette matière du parjure beaucoup de consciences soient faussées et que les faibles soient fréquemment entraînés à y consentir par l'exemple des autres.

XII — D'où il y a-t-il lieu pour les officiers publics de n'exiger le serment que dans les cas où il est vraiment obligatoire, et d'inspirer à chacun le plus grand respect de cet acte sacré.

Sans quoi, c'est la véracité humaine, le sentiment de l'honneur et aussi la conscience chrétienne, qui sont en train de s'altérer et même de disparaître tout à fait.

XIII — Aussi bien, selon les prescriptions antérieures, les curés et prédicateurs doivent-ils s'élever fortement contre un si lamentable abus et ne pas manquer de faire de fréquentes instructions à propos de cet énorme péché dont la fréquence inquiète si vivement les évêques. (22)

Vous ne manquerez pas, outre cette circulaire, Messieurs et chers collaborateurs, de lire les instructions indiquées à l'appendice au Rituel pour le dimanche qui précède et celui qui vient après les élections.

Enfin, comme il importe pour des chrétiens, nonobstant de faux dictons, d'accomplir les élections dans un esprit religieux et avec les secours célestes que procure la prière, vous inviterez les fidèles à multiplier les exercices de dévotion à cette fin.

On voudra bien, tous les dimanches, d'ici aux élections tant fédérales que provinciales, réciter à la même intention, au prône de l'évangile, un "Pater" et un "Ave" suivis de l'invocation: Saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens français, priez pour nous.

Croyez, Messieurs et chers collaborateurs, à Nos pieux et dévoués sentiments en N.-S. et M. I.

†J.-M. Rodrigue Card. Villeneuve, O.M.I.
Archevêque de Québec.

(1) On peut trouver dans les volumes 3-13 des mandements des évêques de Québec plusieurs lettres pastorales et de fréquents avis sur le sujet. Plus loin, quelques références particulières sont indiquées, mais on pourrait les multiplier après chacun des articles ci-dessus.

(2) Mandements, vol. V, page 195.

(3 Mandements, vol. VI, page 77 (Card. Taschereau).

(4) Mandements, vol. V, page 285 (Cardinal Taschereau).

(5) Mandements, vol. VIII, page 367 (cardinal Bégin).

(6) Mandements, vol. VIII, page 368 (cardinal Bégin).

(7) Mandements, vol. V, page 325 (évêques de la province ecclés.).

(8) Ibid.

(9) Mandements, vol. VIII, page 363 (cardinal Bégin).

(10) Mandements, vol. V, page 405 (card. Taschereau).

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) Mandements, vol. V, P. 325 (Evêques de la province eccles.)

(14) Mandements, vol. V, PP. 285, 405, 411 (Card. Taschereau, Ve Concile de Québec).

(15) Ibid. P. 406.

(16) Mandements, vol. V, . 286 etc. (Card. Taschereau).

(17) Mandements. vol. VIII, P. 365 (Card. Bégin).

(18) Mandements, vol. V, P. 411 (Card. Taschereau), Ve Concile de Québec.

(19) Mandements, vol. V, P. 405 (Card. Taschereau).

(20) Mandements, vol. VII, P. 268 (Card. Taschereau).

(21) Mandements, vol. V, P. 331 (Evêques de la province ecclés.)

(22) Mandements, vol. V, — XIII, passim.

A LA TETE DE SES GUERRIERS



Une récente photographie d'Haili Sellassie, empereur d'Ethiopie, qui vient de déclarer qu'il se mettrait à la tête de ses soldats si l'Italie déclare la guerre à son pays.

Un relevé des chômeurs par tout le pays

Il sera fait à brève échéance par la nouvelle commission fédérale des assurances sociales

UNE DECLARATION

OTTAWA. — Les plans généraux pour l'organisation du premier système d'assurance-chômage ont été complétés par la nouvelle commission fédérale des assurances sociales du chômage. Le colonel Gordon Harrington, président a appris la chose aux journalistes. Avec les autres commissaires, MM. Tom Moore et Roméo Beaudet, le président a fourni d'intéressantes précisions.

D'ici ces plans seront soumis au gouvernement pour approbation mais on ne peut toutefois prédire la date de la mise en vigueur de l'assurance-chômage. D'après la loi, la commission a un an pour établir son système.

Depuis que la commission a commencé de siéger elle a reçu, au dire du colonel Harrington, des milliers de demandes d'emplois. Toutes ces demandes ont été référées à la commission du service civil.

UNE ENQUETE

L'une des premières tâches de la commission sera de faire un relevé de tous les chômeurs au Canada. La chose a été déjà faite dans une certaine mesure lors du recensement de 1931, mais le relevé de la commission sera la première étude nationale du chômage, faite en dehors des organismes de secours ou d'assistance publique.

Le colonel Harrington expliqua que l'assurance chômage était une forme de l'assurance sociale. Elle illustre bien, à son dire, la tendance croissante des gouvernements en vue de protéger le peuple contre la pauvreté et la misère. La commission a aussi le droit d'étudier un système d'assurance santé, mais la chose n'aura lieu qu'une fois que l'assurance chômage sera en vigueur.

Le projet actuel prévoit la création d'un fonds par suite de contributions obligatoires de la part de travailleurs qui viendront à chômer par la suite.

Les contributions seront ainsi réparties: l'employé fournira 2/5, l'employeur également 2/5 et le gouvernement 1/5. Le gouvernement supportera toutes les dépenses d'administration.

Le système sera applicable aux industries qui sont actives toute l'année ou fournissent un emploi raisonnablement permanent. Le système englobera les employés de magasins, les commis de banques ou autres institutions financières. Les travaux de la ferme, de la pêche, de coupe du bois seront exceptés, parce que ce ne sont que des occupations saisonnières.

CRIME PUNI DE MORT

Combattre le parti naziste en Allemagne

BERLIN. — Le secrétaire d'Etat au ministère de la justice, M. Roland Freisler, a déclaré que combattre le parti nazi constituera un crime que le code en préparation punira de mort: la trahison envers le peuple.

LE PATRIOTE de l'Ouest

Publié par Le Patriote Publishing Cie Ltée.
a Prince-Albert, Sask.
Directeur: J. VALOIS, o.m.i.
Gérant: L. Bussière, o.m.i.
LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Saskatchewan
TELEPHONE 2964

ABONNEMENT

Un an, Canada	$2.00
" " Etats-Unis	$2.50
" " Europe	$2.50

Information internationale

Le programme de Laval

PARIS. — Le président du conseil, M. Pierre Laval, a annoncé que le gouvernement a adopté, pour combattre le chômage, un programme de travaux publics qui entraînera la dépense d'un milliard de francs (plus de 66 millions de dollars).

Deux prêtres condamnés à la prison

BERLIN. — Convaincus d'avoir déchiré des affiches dénonçant le "catholicisme politique", deux prêtres, MM. les abbés Reckman et Holtkamp, ont reçu des sentences d'emprisonnement: le premier, 4 mois, le second, 2 mois.

UN MILLION DE SOLDATS

BERLIN. — Le premier ministre Mussolini vient de lancer un décret appelant sous les armes 75,000 autres soldats, ce qui porte à 235,000 le total des soldats destinés pour le service dans l'est de l'Afrique. On dit de plus que l'objectif du premier ministre est de mobiliser d'ici à octobre 1,000,000 d'hommes pour service au pays et à l'étranger.

UN RAID DE 50 AVIONS ITALIENS EN AFRIQUE AU MOIS DE SEPTEMBRE

ROME. — Le projet d'une grande envolée massive de 50 avions de bombardement au moins jusqu'en Afrique a été dévoilé. Ces appareils, dit-on, décolleront du sud de l'Italie dans les premiers jours de septembre et voleront sans armements, évitant par conséquent toute question de nature politique avec les pays neutres qu'ils pourront survoler en cours de route. On dit que ces appareils seront du dernier modèle des trimoteurs. Les armements qui leur sont propres, ajoute-t-on, ont été expédiés récemment en Afrique.

Dans certains cercles autorisés, on croit que les délibérations de Genève n'aboutiront pas à un règlement du différend italo-éthiopien.

LA CAMPAGNE DES NAZIS S'INTENSIFIE

Les francs-maçons sont maintenant ajoutés aux Juifs, aux catholiques, etc., qui sont considérés comme des ennemis du Reich — Signes de mécontentement

BERLIN. — Les Francs-Maçons sont l'objet de la poursuite des autorités nazistes. Le comte Lutz Schwerin von Krosick, ministre des Finances, a ordonné à tous ses employés de lui dire, d'ici septembre, s'ils font partie de la franc-maçonnerie ou d'institutions similaires. Ceux qui se diront "maçons" seront assurés d'aucune promotion, le nazisme étant opposé à la maçonnerie.

La campagne des autorités nazies contre ce qu'elles appellent les ennemis de l'Etat nazi, se fait donc maintenant contre les Juifs, les catholiques, les Casques d'acier, les pasteurs de l'opposition évangélique, les étudiants, les socialistes, les communistes et les Francs-maçons. A ceux-ci s'ajoutent toutes les personnes qui, en ces derniers mois, ont commis n'importe quelle offense politique.

L'augmentation de l'intensité de la campagne naziste est en proportion directe de la multiplication des signes d'augmentation des prix, de diminution de la qualité des marchandises et d'une diminution des matières premières. Le mécontentement général se manifeste de plus en plus ouvertement.

Les autorités poursuivent maintenant toutes les personnes qui n'ont pas conservé intactes les conceptions nationales-socialistes.

MENACE AUX CATHOLIQUES

BERLIN. — Dans un discours à un congrès de nazis à Essen, le ministre de la propagande du Reich, Paul-Joseph Goebbels, a lancé cette menace aux catholiques qui résistent au Reich naziste: Patience. Dans quelques semaines, vous verrez comment nous entendons agir envers ces personnes.

Il y a lieu de noter cet autre passage du discours de ce ministre: Le national-socialisme s'appuie sur un christianisme "positif" mais nous insisterons pour que les églises prennent, en politique, une attitude "positivement" nationale-socialiste. Que l'Eglise s'occupe des choses d'en-haut. Nous nous ocuperons de celles d'ici-bas. La jeunesse allemande nous appartient et nous ne céderons à personne l'autorité que nous avons sur elle.

Il a aussi lancé des menaces contre quiconque en général ferait opposition au régime. Il a parlé de "pulvériser" tous les ennemis de l'Etat".

Le Saint-Père leur prédit des temps plus difficiles

Il accorde sa bénédiction à cinquante jeunes pèlerins allemands

CASTEL GANDOLFO, Italie. — Le pape Pie XI a averti cinquante jeunes pèlerins allemands que des temps plus difficiles peuvent encore survenir.

Il leur a donné sa bénédiction apostolique et leur a conseillé de placer leurs espoirs de succès dans Dieu et l'Eglise.

"Le nom de l'Allemagne évoque bien des choses admirables, grandioses mais graves aussi. Il est triste de penser que quelques personnes ont entrepris une lutte contre Dieu et le Christ pour un paganisme moderne. Mais il nous est agréable de songer qu'il y a en Allemagne tant de jeunes gens pieux, forts, invincibles dans leur foi.

"Il ne faut pas perdre courage mais être toujours prêts en dépit de mille difficultés et se confier en Dieu. Les circonstances actuelles sont réellement difficiles mais elles peuvent encore s'aggraver."

Le Souverain Pontife bénit les prêtres et les évêques d'Allemagne qui souffrent, dit-il, de grandes tribulations. Il donna sa bénédiction à la jeunesse allemande qui livre bataille pour la défense de sa foi.

LA PASSION DISPARAIT

VIENNE. — On annonce de source bavaroise que la "Passion", depuis trois siècles la grande attraction d'Oberammergau, va faire place à une représentation antisémiste intitulée "La Moisson". Au lieu du drame ancien et toujours nouveau de la mort du Christ on donnera en spectacle la trahison d'une jeune Aryenne par un Juif. Le principal rôle, dit-on, sera rempli par Anton Lang, le Christ de la Passion.

WASHINGTON A ELEVE LA VOIX

WASHINGTON. — Prenant officiellement connaissance des activités actuelles des nazis contre les Juifs et les catholiques en Allemagne, le secrétariat d'Etat a élevé la voix en faveur de "l'indépendance religieuse et la liberté de conscience".

Répondant à une lettre de quatre grandes organisations juives, le secrétaire intérimaire Phillips déclara: — "Les Américains considèrent la liberté religieuse et la liberté de conscience comme les principes fondamentaux de notre civilisation et de notre foi politique, et nous sommes sympathiques au maintien de ces concepts dans tous les pays."

Le retour du délégué apostolique

MEXICO. — Un journal annonce que S. Exc. Mgr Ruiz y Flores, délégué apostolique, qui avait dû fuir au Texas, vient de rentrer secrètement au Mexique. Il s'est retiré en un endroit connu de peu de personnes et il ne reçoit pas de visiteurs. Officiellement, on dit qu'il est venu se faire traiter par son médecin. On dit généralement que ce retour indique une amélioration des relations entre le gouvernement et l'Eglise catholique. Mgr Flores serait revenu pour rencontrer les chefs du gouvernement.

Pourpalers tripartites

Ils reprendraient le 16 août à Paris

PARIS. — Les pourparlers entre la Grande-Bretagne, la France et l'Italie sur la crise italo-éthiopienne ont été fixés au 16 août, si la chose est possible, et ils auront lieu à Paris. Rien de définitif ne sera décidé avant d'obtenir l'assentiment de Londres et de Rome.

UNE SOLUTION ET NON DES PALLIATIFS

L'idée corporative continue à gagner du terrain. C'est ainsi qu'un congrès de la Confédération Générale des Artisans, réuni récemment à Roanne, s'est rallié aux propositions de son président, M. Robert Tailledet, qui réussit à montrer tous les avantages qu'un corporatisme bien compris pourrait présenter pour l'artisan, ami de la "belle ouvrage".

M. Dorgères, dont nous avons dénoncé les excès verbaux, (mais qui, souvent, exprime des idées justes), vient de déclarer que ses amis du Front paysan étaient de plus en plus convaincus de la nécessité d'une réforme corporative, hors de laquelle il n'est que des palliatifs décevants. "L'agriculture française, dit-il, est désarmée devant les puissances d'argent... Seule l'organisation corporative permettra de faire prévaloir, sur la puissance brutale ou insidieuse de l'argent, les exigences de la justice sociale."

L'idée corporative fut traitée de chimérique ou de rétrograde à l'époque où un grand pape n'hésita pas à la proposer au monde désaxé; aujourd'hui que cette idée conquiert tant d'esprits divers, il appartient aux catholiques de veiller à sa pureté.

SEPT.

UN CALME TROMPEUR

Il est dans l'intérêt d'une certaine presse de représenter la situation en Russie comme définitivement stabilisée et le régime bolchéviste évoluant à fond de train vers l'embourgeoisement! Or voici ce qu'une personne qui a quitté depuis peu la Russie nous apprend: Toutes les mesures ont été prises pour ne pas laisser voir à M. Laval et aux journalistes qui l'accompagnaient les graves dissentiments qui subsistent au sein même de la direction du Parti depuis l'assassinat de Kiroff. La dissolution récente de la société des anciens communistes et un grand nombre d'arrestations parmi les membres du parti ont révélé qu'une importante fraction des "purs" et de ceux qui n'ont plus accès aux leviers du pouvoir sont foncièrement hostiles au "chef".

Il règne également un vif mécontentement parmi les communistes étrangers. D'autre part, la destitution et l'expulsion du Parti de Jenoukidze, secretaire du Comité Central et **Président de la Croix-Rouge soviétique** a démontré que l'évolution vers l'embourgeoisement est loin d'être décisive puisque c'est précisément cet "embourgeoisement" et "un libéralisme pourri" que l'on reproche à Jenoukidze. Celui-ci aurait introduit, paraît-il, de nombreux éléments "contre-révolutionnaires" au secrétariat central du Parti! Aussi a-t-on commencé un nouveau "nettoyage"!

Notre informateur conclut en rappelant qu'on oublie trop à l'étranger les zigzags constants, et apparemment inévitables, de la politique de Lénine et de Staline qui, malgré ces zigzags, n'ont pourtant jamais perdu de vue leur but essentiel: la révolution universelle. A l'époque de la NEP on a aussi été persuadé d'un changement complet du régime. Mais ce changement n'a été que de courte durée. La situation présente réserve en tout cas de grandes surprises, d'autant plus que d'énormes difficultés et nombre de problèmes quasi insolubles subsistent dans le domaine économique et social.



Pour se préparer aux hostilités possibles avec l'Italie, l'Ethiopie envoie plusieurs de ses jeunes soldats à l'école militaire moderne. On voit ici des étudiants en télégraphie.

En ce qui concerne la politique étrangère des Soviets le Département de Litvinoff semble devoir continuer sa ligne de conduite antérieure, tandis que celui de Manouilsky et de Dmitrogg, le Komintern, renforcera son action pour donner satisfaction à l'aile gauche communiste et aux sections étrangères de l'Internationale Communiste dont Staline ne désire nullement perdre l'appui. C'est ce qu'il sera loisible de constater par la suite.

(EIA)

Savoir pour agir

Il est bien acquis aujourd'hui que nous sommes fixés et qu'il n'y a plus rien d'essentiel à découvrir. De nombreux esprits convergent au même point: après M. Lucien Romier montrant les faiblesses internes du système capitaliste, après M. André Siegfried analysant avec pénétration de quoi est faite la crise de l'Europe, voici M. André Philip qui conclut du même diagnostic sur le fond. Ils rejoignent Henri de Man nouveau ministre de Belgique, quelques déclarations de Franklin Roosevelt et celui qui, le premier, a publiquement discerné la profondeur du mal: Benito Mussolini. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres.

La confrontation dégage une communauté de vues, à savoir que les erreurs des esprits, l'entraînement à une recherche passionnée des biens inférieurs, dans l'infidélité aux règles éprouvées d'une séculaire sagesse chrétienne, ont déchaîné les puissances aveugles, sociales, économiques, naturelles. Et les hommes, les institutions, les Etats, bien loin de conduire, en sont devenus les jouets. En sorte que — M. Thierry-Maulnier dit vrai — la crise est bien dans l'homme, sans qu'on soit autorisé pour autant, aujourd'hui plus qu'hier ou demain, à en déduire qu'il faut guérir les hommes sans toucher aux institutions.

Il est donc exact de dire, comme M. Lucien Romier, que le procès du capitalisme est le procès des éducateurs du temps présent; comme M. André Siegfried, que la crise économique s'emboîte dans la crise plus générale d'une civilisation qui soulève le problème de la direction spirituelle du monde. Mais il faut prévoir que l'adaptation ira, pour notre vieux continent, jusqu'à un changement de structure, ainsi que dit encore M. Siegfried. Car le mouvement est amorcé.

Et c'est bien encore ce que disait le Duce, en novembre 1933, à son Conseil des corporations, lorsque, rappelant que l'Europe n'est plus le continent que dirige la civilisation humaine, sans qu'un autre soit prêt à lui sucéder, "constatation dramatique que les hommes qui ont le devoir de penser doivent faire", il ajoutait: "L'Europe peut encore tenter de ressaisir le gouvernail de la civilisation universelle, si elle trouve un minimum d'unité politique", une entente politique qui ne peut avoir lieu que si de grandes injustices sont d'abord réparées.

A coup sûr, le mal est spirituel, au sens propre du mot. Le principal remède sera du même ordre, et il va sans dire que les esprits souffrants ne sauraient être vraiment et foncièrement guéris si leur nature blessée ne tient son remède d'en-haut, par communion à l'ordre surnaturel. Mais quelle guérison attendre si les hommes, tournés à nouveau vers les hautes vérités nourricières contre lesquelles il n'est pas de salut, demeurent tiraillés en bas par les conflits inextricables des activités temporelles, politiques ou économiques, toujours infestées des erreurs du siècle passé, celles-là mêmes dont les fruits sont connus de tous. Car les hommes, et plus encore les sociétés, ne se portent pas d'un seul mouvement à la vérité retrouvée; leur guérison est lente; leur chemin de vertu comporte maintes étapes. Et l'angélisme ne leur vaut rien. A leurs efforts, doit se joindre l'asistance du ciel, sans lequel tout retombe bientôt. Mais aussi la participation à un bien commun qui n'est pas un bien abstrait, mais exige un ensemble de bonnes institutions fort concrètes. Puisque, dans l'ensemble, nous savons, il serait temps peut-être d'apaiser le tumulte et d'agir en conséquence.

(La Vie Intellectuelle).

L'ACTIVITE DE LA COMMISSION "PRO DEO" INQUIETE MOSCOU

Le dernier No de "L'Antireligieux", organe des Sans-Dieu militants de l'U.R.S.S. attire l'attention de ses lecteurs sur l'activité de la "Ligue internationale clérico-fasciste Pro Deo". Le communiqué est rédigé comme toujours en terme injurieux, ce qui laisse percer une certaine inquiétude des gens de Moscou. La Commission "Pro Deo" est accusée de mener "une campagne enragée pour une intervention armée (sic!) en URSS", mais il est toutefois indiqué entre guillemets qu'elle a pour but de rétablir la liberté religieuse en Russie et de venir en aide aux victimes des persécutions. Ainsi, grâce à "L'Antireligieux", les croyants de Russie sont renseignés sur la création et les buts de "Pro Deo", et la violence des attaques du journal communiste leur fera comprendre que "Pro Deo" est considéré par les chefs Sans-Dieu comme un adversaire d'autant plus dangereux qu'il lutte uniquement sur le terrain moral et religieux.

Bien que des désirs s'agitent dans nos coeurs et nous sentons que malgré tous les soins que l'on prend pour la félicité d'ici-bas, Dieu pourvoit à ce que nous ayons toujours besoin d'en espérer une autre. — Ozanam.

Extrait de "l'Appel de la Race"

par Alonié de Lestres.

Légendes de Victor Barrette.
Rédacteur au journal "Le Droit".
Illustrateur: Jules Paquette.

Editeur: "L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada", Section des Trois-Rivières.



Le Père se fit plus éloquent que ee document. Il dénonça l'odieuse conjuration; on nous oblige à jouer une partie suprême jusqu'au bout.





Le devoir? oublier sa famille pour la Famille, la plus grande Famille, ees milliers de petites âmes diaboliquement attaquées par la F.:. M.:.

Puis sauver le reste des minorités voisines. Toutes jugeraient l'Ontario français, selon qu'il ferait ou non tout, oui, tout son devoir.



Vous savez maintenant où est le poste des hommes de eoeur. Vous y réfléchirez, ajouta le Père, de plus en plus pressant?— C'est déjà commencé.



Oui, Père, et croyez bien que je ne reeulerai devant aucun sacrifice légitime pour aecomplir mon devoir. Demain, ee sera ma réponse à Landry.



Et Maud aeceptera-t-elle mes raisons? Et, de retour à Ottawa, Lantagnae s'interrogeait. Le soir même, William Duffin vint à la maison. Que dire devant lui?



Duffin, beau-frère de Maud, était le type de l'"Irlandais anglicisé. Il s'empressa de ridiculiser le défilé des bambins chantant "O Canada".



La loi, il n'y a que la loi, insistait ce fanatique. Et la justiee? répliqua Lantagnae. Demain, je serai candidat dans Russell.

:-: Pour lire au foyer :-:

En marge d'une fête

Réflexions d'un témoin

Les 18 et 19 juin, la paroisse de Saint-Maurice de Bellegarde était en liesse. Son très digne curé était fait Prélat de la Maison de Sa Sainteté. Un grand nombre de visiteurs, prêtres et laïques, et quelques dignitaires eclésiastiques s'étaient réunis pour rendre hommage aux mérites de Mgr J. Bois. Un vaste et magnifique programme, élaboré avec soin, s'est déroulé sous les regards émerveillés de tous les visiteurs. L'écho de ces fêtes a d'ailleurs été porté au loin par la voix de notre vaillant "Patriote".

Par ces quelques réflexions tardives, un des heureux témoins de la fête veut se faire aujourd'hui l'interprète de tous et offrir aux paroissiens de Saint-Maurice des félicitations sincères et bien méritées.

Pour recevoir ses nombreux visiteurs et exécuter son programme si beau, la paroisse de Saint-Maurice n'a pas eu à s'improviser un coeur et un esprit de circonstance.

Elle tient de son passé, de ses traditions, de son âme même, avec le goût de l'hospitalité, une grande estime des choses de l'esprit. Et ceci n'étonnera personne: son curé n'est-il pas un écrivain très apprécié de tous les lecteurs du Patriote???

La population de Saint-Maurice a toujours su puiser dans sa fidélité à sa foi et à ses souvenirs ce qui a fait l'admiration de tous les visiteurs: la gentillesse walonne... la courtoisie française... la politesse canadienne...: fruits d'une belle culture latine bien conservée, malgré les nombreux obstacles. Ajoutez encore un goût artistique manifesté dans les décorations...

Les fêtes de Saint-Maurice n'ont pas été seulement paroissiales, mais régionales... En effet, les trois paroisses-soeurs: St-Antoine (Storthoaks), St-Raphael (Cantal) et St-Jean-François-Régis (Wauchope), qui se partagent avec leur aînée, St-Maurice, toute la partie sud-est de cette province, ne pouvaient pas rester indifférentes à l'honneur qui rejaillissait, ce jour-là, sur la paroisse de St-Maurice.

Il y a 35 ans, c'était l'immense solitude. Un apôtre, l'abbé J. Gaire, dont le coeur était assez grand pour embrasser le monde, a jeté cette semence féconde qui est devenue un arbre géant à quatre branches principales. Cette commune origine a établi des relations étroites entre ces quatre paroisses, relations que le temps a fortement cimentées. Des traditions religieuses et françaises plongent leurs racines profondes dans ce sol généreux. Et, sans nous laisser choir dans un nationalisme étroit, il est bien permis de nous attacher fortement à ces traditions dont ce coin de la province est tout imprégné. L'Eglise n'est-elle pas la gardienne vigilante de ces traditions? Elle l'a bien montré en conférant la dignité de Prélat Domestique au vénéré fondateur, Mgr J. Gaire, alors curé de la paroisse-cadette, St-Jean-François-Régis. Elle le montre encore en honorant cette fois la paroisse aînée, St-Maurice, dans la personne de son vénéré curé.

Voilà pourquoi, sans vouloir rien enlever à St-Maurice, les trois paroisses-soeurs ont bien le droit de s'en réjouir et de revendiquer leur petite part de cet honneur...

On a dit que la paroisse est l'âme de notre organisme religieux, l'armature de notre catholicisme, qu'au dessus du groupement corporel plane un idéal qui lie les esprits et les coeurs... "C'est une société qui grandit à l'ombre de l'autorité diocésaine. C'est un rendez-vous où se groupent les consciences désireuses d'adorer Dieu. C'est une source où s'alimente la foi des populations. C'est un théâtre où se déroulent les actes les plus importants et les plus nécessaires dont est tissée la trame des existences chrétiennes. C'est un centre auquel se rattachent, par des liens étroits de charité mutuelle, de loyauté, de bienveillance, de reconnaissance, d'intérêt même, les individus et les familles. C'est un foyer d'où partent les initiatives les plus fécondes, où se conservent les plus précieuses traditions... C'est grâce à nos paroisses si fortement empreintes d'esprit français, si puissamment nourries de la sève des traditions, de la pensée et de la vertu des aïeux, que s'est maintenue notre admirable fidélité à la langue et à la race. Et l'on peut dire en toute vérité que les éléments et les influences de la paroisse canadienne ont été, tout ensemble, des forces de résistance contre la menace des croyances et des incroyances nouvelles, et des forces de préservation et d'expansion nationale..." (Mgr Paquet.)

UN TEMOIN.

Levée de Camp

Mercredi dernier, 31 juillet, la paroisse était en fête. Les scouts catholiques du diocèse au nombre d'environ 175 se préparaient à rentrer dans leurs foyers après un séjour d'une quinzaine en nos parages.

Avant de partir, ces aimables jouvenceaux (pardon! louveteaux! tinrent à honneur de convier les citoyens de Gravelbourg à leur soirée d'adieu.

Notre humeur vagabonde nous poussa donc ce jour-là vers ce petit coin enchanteur qu'est le camp Jeannotte situé à quelque 13 milles de notre localité.

Pour s'y rendre, nous longeons de superbe champs de blé, ce qui fait dire à l'un des occupants de notre voiture: "A l'ouest, rien de plus beau!" Et c'est ainsi que le titre du célèbre roman de Remarque est parodié dans nos prairies.

Nous descendons une colline abrupte et nous nous trouvons spontanément dans un frais vallon coupé en deux par une rivière qui serpente, parsemé de bouquets d'arbres où l'on aperçoit les tentes des scouts disséminées un peu partout dans les bosquets.

La rivière navigable, décrit de nombreux méandres à cet endroit et le terrain se prête admirablement à un campement. Aussi, 15 jours durant, routiers, scouts et louveteaux s'en donnèrent-ils à coeur joie. Ce fut la bonne vie saine au grand air sous la direction de prêtres dévoués.

Le spectacle est magnifique. Le soleil comme on dit est de la partie et c'est sous un ciel souriant et ensoleillé, parsemé de nuages ouateux et légers que pousse par intervalle une brise légère faisant chanter le feuillage que nous nous mettons à table...

A l'issu de ces agapes fraternelles que Son Excellence Mgr Melanson avait tenu à présider en personne, il y eût salut et bénédiction du saint sacrement au cours duquel l'"évêque des jeunes" prononça une allocution.

Prenant avec à propos le saint du jour, Ignace de Loyola, Son Excellence le cita comme modèle aux scouts réunis. "En effet, à l'instar du soldat de Pampelune, vous couchez sur la dure," dit l'évêque "vous pratiquez l'austérité. De lui aussi, prenons la devise que nous ferons nôtre et qui devrait être celle de tout bon chrétien: Faire tout "pour la plus grande gloire de Dieu" (Ad majorem Dei gloriam).

Puis, ce furent les Jeux et les Ris. Les autos forment un grand cercle autour d'un feu de bivouac près duquel passent et repassent des formes blanches et de toutes couleurs. On dirait des Arabes sur la place Djamas El Fna à Marrakech en Afrique. Ce sont des scouts qui se promènent drapés dans leur couverte.

La joie et la musique naissent. Un programme chargé et varié s'exécute: Pow wow échevelé, partie de boxe animée, déclamations et chansons à répondre alternent. Les enfants ravis ne veulent plus aller se coucher.

Nous nous échappons de ce lieu de délices en fredonnant comme la troupe de Meyronne:

Youpailli youpaia
Youpailli aya

L'infatigable abbé Branch de l'évêché, âme dirigeante de tout ce branle-bas, mérite toute notre admiration pour ce beau travail. Voilà de la bonne besogne! Vivent Monseigneur et vivent les scouts!

Nous nous séparâmes au chant du coq; seulement, ce n'était pas le chant d'un gallinacé authentique mais bien celui d'un louveteau espiègle.

Guy GRAVEL.

Gravelbourg, août 1935.

Une communion universelle des enfants le 15 août

Le XXVe anniversaire du décret "Quam singulari"

On sait qu'à l'occasion du prochain jubilé du décret "Quam singulari", par lequel Pie X, le Pape de l'Eucharistie, appelait les tout-petits, dès l'âge de raison, à la Table des anges, la Sacrée Congrégation des Sacrements a pris l'initiative d'édicter, pour la fête de l'Assomption, une communion universelle des enfants dans le monde entier. Pour illustrer cette commémoration émouvante, S. Exc. Mgr Jorio, le distingué secrétaire de la Sacrée Congrégation des Sacrements, vient d'écrire dans l'"Osservatore Romano" une page très intéressante que "Le Patriote" est heureux de placer sous les yeux de ses lecteurs:

Nous célébrons cette année le centenaire de la naissance de Pie X. En cette circonstance, il serait bien que les fidèles n'oublient pas que cet anniversaire coïncide avec celui d'un des plus célèbres et providentiels décrets de ce grand Pape: le décret **Quam singulari**, sur l'âge requis pour la première communion des enfants, promulgué le 8 août 1910 par la Sacrée Congrégation des Sacrements.

Sans vouloir tomber dans l'emphase ou l'hyperbole, nous pouvons dire sans crainte d'erreur, assurés que nous sommes que l'histoire le redira, que ce décret constitue une des gemmes les plus resplendissantes et les plus durables de la tiare du saint Pape. En vertu de cette paternelle disposition, une glorieuse et bienfaisante tradition disciplinaire de l'Eglise, concernant l'âge auquel on peut, auquel on doit admettre l'enfant à la première Communion, était remise en honneur.

Le décret en question rejoignait l'esprit des Pères du IVe Concile du Latran (chap. XXI), esprit confirmé par le Concile de Trente (sess. XIII, can. de SS. Euch., can. 9), dans lequel les Pères basèrent sur l'âge de raison le droit et le devoir de s'approcher au moins une fois par année, à Pâques, de la Table eucharistique.

Dans le décret **Quam singulari**, revenant sur d'antiques et vénérables décisions, Pie X y apporta plus de précision et d'autorité. Il fixa, en effet, à 7 ans l'âge de la première communion, non pas de façon absolue, mais relative, dans la mesure où, selon les enfants, se manifeste l'âge de raison, c'est-à-dire à 7 ans environ, un peu plus tôt ou un peu plus tard. Il est démontré, en effet, qu'un enfant peut commencer à raisonner à 8, à 9 ou même à 10 ans, selon les circonstances particulières de lieu et de personne; de même qu'il peut arriver (comme c'est d'ailleurs le cas fréquemment) que l'enfant commence à raisonner à 6, à 5 et même à 4 ans. Tant et si bien que c'est précisément l'âge de raison qui détermine l'âge requis par le décret **Quam singulari** pour que l'enfant puisse recevoir la première Communion. Et non seulement pour qu'il puisse, mais bien pour qu'il **doive** la recevoir, et ce lui est en effet une obligation, comme à tous les fidèles, de satisfaire au précepte divin et ecclésiastique de la Pâque.

Comme il est facile de le déduire de la lecture même rapide du grave et admirable document dont nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire, c'est le commencement et non le développement, et moins encore la plénitude, de l'âge de raison qui est requis, et dans le même sens exactement que l'on a coutume de donner au mot aurore par rapport au lever du jour.

Ce point essentiel du décret n'est malheureusement pas toujours respecté et appliqué comme il le faudrait. Très souvent on entend clergé et fidèles se plaindre de ce que, après vingt-cinq ans, le décret ne soit pas encore universellement compris et appliqué. Ces critiques, qui atteignent plus ou moins tacitement les dispositions du saint Pape, pourraient être retournées, dans la majorité des cas, à ceux qui s'en font (et qui, quelquefois, en donnent), une idée insuffisante, superficielle et même inexacte, causant des dommages incalculables à la formation chrétienne des enfants.

Un autre point, non moins grave, est celui qui concerne la connaissance des vérités chrétiennes que l'enfant doit posséder comme condition **sine qua non** pour être admis à la première Communion.

Ici, également, des craintes nombreuses, pas plus justifiées que les précédentes, sont émises par les parents et les éducateurs: craintes qui, pratiquement, en viennent à éluder, quoique innocemment, l'autorité du Saint-Siège en la matière. Le décret s'exprime avec une précision et une netteté lapidaires quand il prescrit, pour l'admission des enfants à la première Communion, qu'il est nécessaire et suffisant de connaître, dans la mesure où l'âge le permet, les principales vérités de la foi. Et à ce sujet, il ne sera pas inutile de reporter **in extenso** la loi de l'Eglise. Il est écrit dans le code: **Ipsi (pueri) fidei saltem mysteria necessario necessitate medii ad salutem pro suo captu percipiant, et devote pro suae aetatis modulo ad sanctissimam Eucharistiam accedant** (can. 854, parag. 3).

Or, rappelons, pour être exact, ce qu'il est nécessaire à un enfant de savoir. Pour recevoir la première Communion, l'enfant doit avoir des notions sur: 1o Dieu rémunérateur des bons et justicier des méchants; 2o Dieu un dans sa nature et triple dans ses personnes; 3o la seconde personne de la Très Sainte Trinité incarnée dans le sein de la Vierge Marie, c'est-à-dire Jésus-Christ Notre-Seigneur, crucifié, mort, enseveli et ressuscité. En outre, et pour des raisons évidentes, l'enfant devra savoir se confesser avoir quelque notion du sacrement de Confirmation et surtout croire que Jésus, Fils de Dieu, notre Rédempteur et notre juge, est réellement présent sous les voiles de l'Hostie consacrée.

Point n'est besoin, par conséquent, ni même opportun, de recourir à de gros volumes ou à de longs catéchismes. D'autre part, le fait que, pour la première Communion, une instruction religieuse supérieure à celle qui vient d'être dite n'est pas demandée, n'implique pas que l'on doive s'en contenter par la suite. L'intention du Souverain Pontife, qui a aussi attaché son nom au catéchisme, était précisément qu'une instruction profonde, complète et solide, suive la première Communion, une instruction qui ne devrait pas connaître de limites d'âge, précisément parce que la doctrine cache d'innombrables trésors de sagesse et de vie, et que la sagesse et la vie nous sont toujours nécessaires.

Ces deux points substantiels du décrets examinés, les éternelles plaintes disant que les enfants ne comprennent pas, que les enfants ne savent pas, que les enfants sont distraits, tombent comme par enchantement; car nous pourrions, à l'endroit de ces censeurs trop sévères et trop zélés, retourner l'objection, en faisant observer que, tout pesé, peu nombreux sont les fidèles adultes en mesure de faire sur l'Eucharistie une étude pareille à celle de saint Thomas d'Aquin ou d'autres insignes théologiens.

Pourquoi demander une préparation doctrinale et une instruction dogmatique à l'intelligence encore simple de l'enfant, alors qu'il a une foi si sereine, si pure, si ardente et si perspicace qu'elle fait parfois honte aux grands? Demandons-la plutôt aux fidèles adultes qui en ont davantage besoin. Des enfants, nous devons et pouvons exiger une profonde préparation du coeur et de leur âme, une grande attention de tout leur esprit; de façon à ce qu'ils puissent s'approcher de Jésus plus en vertu de leur innocence qu'en vertu de leur science.

Un emprunt de 76 millions pour le Canadien National

OTTAWA. — L'hon. E.-N. Rhodes, ministre des finances, a annoncé que le Canadien National ferait un emprunt de $76,000,000 le 15 septembre prochain en vue de rembourser une somme de $50,000,000 due à la banque et pour le paiement d'une émission de $26,000,000 à 4½ pour cent. Le taux d'intérêt du nouvel emprunt sera de 2½ pour cent. Cette nouvelle émission sera mise sur le marché de New-York.

Si courte que soit la vie, vous laisserez longtemps après vous le bien ou le mal dont vous aurez rempli vos jours.

LOUIS VEUILLOT.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

LA POLITIQUE

Les quatorze articles du programme libéral

Exposés par M. King, chef de l'opposition libérale, dans son deuxième discours à la radio

Voici les quatorze points de la politique libérale, tels qu'ils furent exposés au parlement en 1933, et répandus depuis à travers le pays par la Fédération libérale nationale:

Le chômage est le premier souci

Le parti libéral croit que le chômage au Canada est notre problème national le plus urgent. Il s'efforcera donc de régler ce problème de première urgence par le moyen d'une **commission nationale vraiment représentative**, laquelle agira de concert avec les provinces et les municipalités dans l'administration des fonds de secours au chômage et dans les efforts communs pour assurer de l'emploi aux sans travail.

En fait de mesures permanentes, le parti libéral s'engage à suivre une politique dont l'effet sera de procurer du travail en ranimant l'industrie et le commerce. Il s'engage à créer **un système national d'assurance-chômage.**

Liberté du commerce extérieur

Le parti libéral croit que les échanges avec l'extérieur sont la base de l'expansion industrielle et commerciale, et partant que le Canada a un besoin vital de ces échanges.

Il s'appliquera donc à promouvoir les échanges avec **toutes les nations** et à négocier des traités de commerce avec tous les pays désirant faire commerce avec le Canada sur une **base de réciprocité.**

Il abolira les **relèvements excessifs du tarif** effectués par le gouvernement actuel, et dont l'effet fut l'étranglement du commerce, l'exploitation du consommateur et le ralentissement du trafic sur les chemins de fer.

Il supprimera tous les **impôts supplémentaires** sur les importations, — que rien ne justifie, — y compris les droits sur le change et le dumping imaginés par le gouvernement actuel.

Il mettra fin à la fabrication et à la modification des tarifs par l'action de l'exécutif. De cette façon, la **stabilité** remplacera l'incertitude dans l'application de la législation douanière.

Il poursuivra la politique libérale de la **préférence britannique** en réduisant d'un pourcentage les tarifs en vigueur, au lieu de les relever d'un pourcentage au détriment des nations étrangères.

Il favorisera toutes les importations britanniques par le moyen d'une véritable préférence.

Je ne saurais trop insister sur l'importance que le parti libéral attache à la suppression de tarifs prohibitifs et de toutes les restrictions qui étranglent le commerce du Canada. Nous croyons que du développement et de l'expansion de notre commerce domestique et extérieur dépend la solution éventuelle du problème du chômage, du problème ferroviaire, du problème de la dette et de l'impôt. Et c'est aussi ce qui permettra l'application concrète de mesures de réforme sociale.

Liberté du commerce intérieur

Le parti libéral veut mettre fin au **contrôle arbitraire des prix** et aux accords destinés à restreindre le commerce. Les accords fixant les prix ne peuvent que restreindre le commerce intérieur et lui nuire. Ce sont de tels accords et les ententes secrètes qui ont miné et embarrassé le commerce intérieur de notre pays.

Ceci, vous le constaterez, a trait précisément aux pratiques déloyales ayant cours dans le commerce et l'industrie et qui furent révélées publiquement un an plus tard, au comité qui fit enquête sur l'écart des prix, et devant la commission royale.

Les industries de base

La politique du parti libéral est de travailler au développement de l'agriculture, de l'industrie forestière et minière et des pêcheries, en **réduisant le coût de production** au Canada des produits de base, — ce qui aura pour effet de leur ouvrir des **marchés plus vastes**, — en encourageant aussi le commerce d'exportation et en stimulant, grâce au concours de l'Etat, la vente des produits naturels.

Cette déclaration très nette devrait réduire au silence ceux qui persistent à dire que le parti libéral, du fait qu'il s'est opposé à certaines clauses inacceptables de la loi concernant l'office des marchés, refuse l'assistance de l'Etat et une somme légitime de contrôle de la part de l'Etat dans la vente des produits naturels. Le parti libéral s'oppose, dans la loi créant l'office des marchés, à certaines clauses conférant au gouverneur en conseil, sans aucun égard pour le parlement, le pouvoir de restreindre les importations et les exportations, et à des groupements locaux ne représentant aucun corps législatif, le pouvoir, sans l'approbation du parlement, d'instituer des règlements obligatoires et d'imposer des amendes et des sanctions. Comme il fut dit au parlement, M. Bennett, par le moyen de l'office des marchés, enlève au parlement le contrôle de notre commerce extérieur pour le prendre entre ses propres mains. Nous nous objectons encore à d'autres pouvoirs arbitraires et bureaucratiques conférés par cette loi, et aussi aux clauses pourvoyant à un système de permis et de production limitée, lequel système place les producteurs sous la coulpe de ceux qui détiennent l'autorité. Le parti libéral croit encore que tout ce qui pourvoit à la coercition tend à créer des monopoles dans l'industrie manufacturière, aussi bien qu'en d'autres branches de l'industrie, ce qui ne peut avoir pour effet que de porter atteinte aux intérêts du consommateur. En un mot, l'attitude du parti libéral à l'égard de l'office des marchés ne diffère pas de celle qu'il prit à l'égard des accords d'Ottawa. La loi, sur certains points, doit être revisée. Si elle doit servir l'intérêt public et non favoriser la dictature, sous prétexte de porter secours à l'agriculteur, elle devra être étudiée de nouveau par le parlement, si les libéraux reviennent au pouvoir.

Contrôle du crédit

D'après la doctrine libérale, le crédit est une affaire d'intérêt public qui n'intéresse pas seulement les banquiers, mais les citoyens en général. Nous voulons voir établir immédiatement sur des bases stables une **Banque centrale nationale** pour les opérations de réescompte et le contrôle des émissions de papier-monnaie, en fonction des besoins du public. Il faut une banque centrale pour régler la quantité de monnaie requise pour les besoins domestiques, sociaux et industriels du peuple canadien, et pour s'occuper des problèmes du commerce international et du change.

Une banque centrale nationale a été établie par le gouvernement actuel depuis la publication du programme libéral. Mais je dois dire ici que la Banque du Canada, telle que constituée ne ressemble guère à celle qu'imaginait le parti libéral. La Banque du Canada, ainsi que l'ont noté plusieurs de nos économistes les plus éminents, s'apparente au fascisme. C'est une corporation privée ayant le pouvoir de contrôler le volume du crédit national. Laissez-moi répéter ce que j'ai dit au parlement en protestant contre l'abandon à une institution privée du contrôle de l'Etat sur la monnaie et le crédit, il importe peu de savoir qui fait ses lois. L'usure, une fois installée au contrôle, peut ruiner n'importe quelle nation. Tant que le gouvernement ne recouvre pas le contrôle de l'émission de la monnaie et du crédit, qui est sa responsabilité première et sacrée, il est vain et futile de parler de démocratie et de la souveraineté du parlement." Le premier objet du parti libéral sera de reconquérir ce que la nation a ainsi perdu.

Contrôle des placements

Le parti libéral croit que la maladministration financière de l'industrie est en grande partie responsable des conditions qui prévalent aujourd'hui.

Pour prévenir l'exploitation du public par le moyen d'actions diluées et de titres sans valeur, le parti libéral prône la création **d'un bureau de contrôle des placements.** Ce bureau aurait charge de surveiller toute émission de valeurs par les compagnies à charte fédérale.

Pas besoin d'insister. Chacun peut voir la marge qui existe entre ce qui est ici proposé et les mesures adoptées par le régime actuel.

Sauvegarde du réseau national

Le parti libéral s'est engagé à maintenir l'intégrité du réseau national des chemins de fer, **un système appartenant au public et qui doit être contrôlé par lui.**

Ici, non plus, pas de doute ni d'ambiguïté. Le parti libéral est opposé à la fusion des chemins de fer sous un contrôle privé. Il n'y a aucun danger, maintenant ou au cours du prochain parlement, que le parti libéral se prête à la manoeuvre d'un gouvernement d'union qui aurait cet objet en vue.

L'industrie démocratisée

Le parti libéral croit que la **reconstruction industrielle** est le problème de l'avenir. Quand l'occasion lui sera offerte de régler les relations industrielles, il s'efforcera de faire la part plus large aux travailleurs et aux consommateurs dans le gouvernement de l'industrie.

J'aurai beaucoup à dire au cours de la campagne, sur le sujet de la reconstruction industrielle.

Restaurer le gouvernement responsable

Le parti libéral croit que l'exécutif a profité de la crise pour usurper les prérogatives du parlement et s'arroger des pouvoirs autocratiques. Le libéralisme reste attaché, comme toujours, au principe de la liberté parlementaire et de la suprématie du parlement. C'est pourquoi nous abrogerons toute législation, adoptée par le régime actuel, dont l'effet est d'enlever au parlement le droit de contrôler les dépenses et les impôts et de conférer au cabinet des pouvoirs arbitraires injustifiables, notamment:

(1) la législation autorisant l'exécutif à adopter des mesures par **simple décret** pour le maintien de la paix, de l'ordre et de la bonne administration.

(2) la législation qui consent à l'exécutif un blanc-seing pour les déboursés de tout genre.

Sous prétexte de venir en aide aux chômeurs, le gouvernement a présenté des mesures soi-disant d'urgence qui faisaient partie d'un plan bien défini pour habituer l'esprit du public aux méthodes de l'Etat fasciste. Encore une fois, il importe sans tarder d'asservir l'exécutif au contrôle du parlement si nous voulons maintenir au Canada le gouvernement responsable.

Les droits de l'individu

Le parti libéral croit que, prenant prétexte de la présente crise, le gouvernement a violé les droits de l'individu. Or c'est la tradition du libéralisme de défendre le principe britannique de la **liberté de parole et d'association.** Et c'est pourquoi le parti libéral fera abroger l'article 98 du code criminel et mettra fin au régime actuellement en vigueur des déportations arbitraires.

Le parti libéral ne fera aucun quartier au communisme au Canada. Ceux qui veulent renverser les institutions existantes par la force sont des ennemis de la société et doivent être considérés comme tels. Mais ce n'est pas une raison pour refuser tout recours à ceux qui ont des griefs légitimes. Les méthodes arbitraires et autocratiques ne sauraient supplanter la justice britannique.

Réforme électorale

Le parti libéral veut des lois électorales qui assurent une **véritable représentation de la nation canadienne au parlement.** Il accueillera aussi toute législation de nature à réduire les frais des campagnes électorales.

L'équilibre du budget

Le parti libéral croit que l'équilibre du budget doit être le but de tout gouvernement.

Pour atteindre ce but, le parti libéral s'appliquera à **diminuer les dépenses publiques, à réduire le principal et le service d'intérêt** sur la dette publique, à **alléger les taxes** tout en **augmentant les revenus** par le moyen de l'encouragement au commerce.

Le parti libéral instituera une enquête sérieuse sur les frais de l'administration du fédéral, des provinces et des municipalités, dans le but de diminuer le coût du gouvernement au Canada.

C'est l'habitude des administrations libérales de réduire les dépenses, les taxes, la dette et l'intérêt, et de transformer les déficits en surplus. Il n'est pas de meilleure garantie que la politique libérale, de nouveau mise à l'essai, produira les mêmes résultats.

Voici les deux derniers points du programme libéral qui ne sont pas les moins importants:

Relations internationales

Le parti libéral veut encourager, dans l'ordre international, tout ce qui peut contribuer à établir **la paix** et **l'entente** entre nations et accroître les relations amicales entre elles. Le parti libéral s'engage à aider la Société des nations à poursuivre son oeuvre.

Juste répartition de la richesse

Le parti libéral reconnait que le problème de la distribution est devenu plus important que celui de la production. Il croit que la personnalité est encore plus sacrée que la propriété. Il continuera donc à se consacrer à la tâche de découvrir les moyens d'arriver à une répartition juste et équitable de la richesse en se préoccupant de plus en plus des **nécessités humaines**, du progrès de **la justice sociale** et de la recherche du **bien commun.**

Dictateur religieux

Notre vignette montre Herr Kerr, ministre sans portefeuille nazi et ami intime du général Goering, premier ministre de la Prusse. Kerrl est le dictateur religieux des doctrines nazies hostiles à l'Eglise.

Une commission nationale du chômage

M. King suggère ce projet dans son troisième et dernier discours à la radio

Le chef de l'opposition dit que M. Bennett a laissé quadrupler le nombre des chômeurs

OTTAWA. — Dans son troisième et dernier discours qu'il a prononcé à la radio le chef de l'Opposition libérale, M. MacKenzie King, a touché au problème du chômage. Il a suggéré pour remplacer le système actuellement en vigueur, la création d'une commission nationale travaillant de concert avec les provinces et les municipalités.

M. King dit que lors de l'avènement du gouvernement Bennett le nombre des sans-travail était de 117,000 au bas mot et que depuis il avait quadruplé. Il reprocha au premier ministre conservateur d'avoir dépensé de la part du Canada seulement une somme de $300,000,000 pour les secours directs et de ne pas avoir rempli ses promesses de 1930 de régler le chômage et de donner du travail, ce qui fait que la situation actuelle est pire que celle d'il y a cinq ans.

Pour défendre son projet de commission nationale, M. King affirma qu'il ne voyait pas pourquoi le pays ne montrerait pas dans la circonstance le même zèle patriotique et désintéressé qui fut montré par les citoyens au cours de la guerre.

M. King est revenu de nouveau sur l'idée d'un gouvernement national qu'il a repoussée encore une fois, disant qu'un gouvernement national ne pouvait être composé que de libéraux de toutes les provinces.

———:::———

M. STEVENS ET M. BOURASSA

Nous lisons dans une dépêche de la **Presse canadienne**, datée de Vancouver le 6 août:

"Une réponse vient d'être donnée ici à la déclaration censément faite par M. Henri Bourassa, député de Labelle aux Communes, que le parti de la Restauration est lié aux intérêts financiers.

"Je vois maintenant, a fait remarquer l'honorable H. H. Stevens, le chef du nouveau parti, que je suis lié avec les gros intérêts." Puis, avec un large sourire, il ajouta: "Bien, je crains que certains des gros intérêts de la rue Saint-Jacques ne passent une très mauvaise nuit s'ils s'imaginent qu'ils sont liés avec moi."

On voit que M. Stevens n'a pas paru prendre cette histoire très au sérieux. En fait, dans son discours du Lac aux Plages, M. Bourassa n'a pas dit un mot qui puisse laisser entendre que M. Stevens est lié aux grands intérêts financiers. C'est un point dont il n'a même pas parlé.

Tel compte rendu publié à Montréal et vraisemblablement télégraphié dans l'Ouest a pu créer une impression contraire; mais cette impression ne repose sur rien de solide. O.H. (Le Devoir)

M. Bennett et King d'après M. Bourassa

Nous relevons les passages suivants du discours de M. Bourassa au Lac des Plages:

M. BENNETT

M. Bennett, personnellement, est un de mes amis, dit l'orateur. C'est un homme de grande valeur. Les libéraux ne rendent pas justice à ses talents et à tout ce qu'il a fait. Mais un homme ne peut pas tout faire. Malheureusement, c'est peut-être son plus grand défaut, c'est un homme puissant qui a voulu faire tout par lui-même. Il est malade; il va faire la lutte dans une condition défavorable pour sa santé; je le regrette pour lui et pour le pays. Car des hommes de valeur, nous n'en avons pas trop.

Mais il va être battu parce que le peuple ne peut pas lui pardonner les promesses qu'il a faites il y a cinq ans et qu'il n'a pas pu tenir. Les gens ne font pas de grands raisonnements, sur le tarif et le reste. Ils disent: "Il y a cinq ans, vous nous avez promis des choses que vous n'avez pas tenues: Allez-vous-en!"

De 1925 à 1930, j'ai donné au gouvernement King un appui indépendant. J'ai voté quelquefois contre lui.

Un interrupteur — Pas souvent!

M. Bourassa—Non! Pas souvent! Et c'est parce que chaque fois que je trouvais quelque chose à reprendre, il fallait qu'un pauvre conservateur se levât et proposât quelque chose de pire. Que voulez-vous! Mordu d'un chien ou mordu d'une chienne, c'est la même chose. Mais mordu par un chien ou mordu par deux chiennes, les deux chiennes font plus mal.

Un auditeur — Il est bien toujours pareil . . .

M. Bourassa — Une fois les conservateurs au pouvoir — et je n'ai pas contribué à les y mettre(— je n'ai voté pour aucune motion de non-confiance, lesquelles motions sont pour moi des attrape-nigauds. Il est arrivé que le gouvernement a préconisé des mesures que les libéraux ont appuyé et que j'ai condamnées. Ils les ont dénoncées aussi, mais ont voté pour. Moi, quand je dénonce quelque chose, je vote contre.

M. KING

Je considère que M. King va revenir au pouvoir. J'ai beaucoup d'estime pour M. King. Je l'ai vu arriver jeune à Ottawa; je l'ai vu grandir. Ce n'est pas un homme parfait; il n'y en a pas sous le soleil. Il a peut-être moins d'envergure d'esprit que M. Bennett, mais c'est un esprit bien équilibré qui a étudié les conditions économiques de notre pays. Je le crois capable de faire quelque chose de mieux que ce que le gouvernement conservateur a fait, parce qu'ils est moins lié aux intérêts d'argent, parce que son parti doit moins à la grande industrie et à la haute finance et qu'il est en état de donner une politique mieux équilibrée pour l'industrie, le commerce et l'agriculture que le gouvernement conservateur peut le faire.

Non pas que M. Bennett soit l'instrument de la haute finance. Je serais indigne de votre confiance si je ne vous disais pas que M. Bennett n'est pas plus l'instrument de la finance que M. King. Mais il a dans son parti et autour des hommes liés à la haute finance, des hommes qui ne pensent qu'à faire de l'argent, à garder ce qu'ils ont et à payer le moins possible d'impôts. Et je crois qu'il faut un changement pour obtenir un meilleur équilibre des taxes et obtenir un écoulement plus facile pour nos produits.

Choses agricoles

Nouvelles

Le gouvernement provincial n'aidera pas aux récoltes

La rouille a diminué de 125,000,000 de minots la récolte du blé

SASKATOON. — Le gouvernement de la Saskatchewan a adopté une politique de non-intervention pour le coût de la moisson, a déclaré M. R. J. M. Parker, ministre des affaires municipales, à la délégation des municipalités rurales. Les hommes sous le secours direct dans les villes devront travailler aux récoltes sous peine d'être retranchés de la liste. Mais le gouvernement n'aura rien à voir dans le paiement des salaires aux moissonneurs.

Cinquante-deux délégués présents

M. J. M. Parker a demandé aux cinquante-deux délégués municipaux présents de coopérer avec le gouvernement provincial et les villes dans l'embauchage des assistés du secours direct pour les travaux des récoltes.

Changement de politique

M. Parker dit que la politique provinciale doit se conformer aux nouvelles conditions; la récolte d'abord évaluée à 300,000,000 est réduite à 175,000,000. Enfin, il a terminé en insistant sur le paiement des taxes par tous les contribuables ruraux. L'utilité publique l'exige.

:::

La récolte du blé commencera vers le 15 août

SASKATOON. — Le dernier rapport du Canadien National annonce qu'un peu partout, en Saskatchewan, la récolte du blé commencera vers la mi-août.

En général, la rouille rouge n'a pas fait de grands dommages dans les districts de Radville, Avonlea, Neidpath, Central Butte, Dunblane et Riverhurst. Dans le district de Northgate, tout indique cette année qu'on n'expédiera pas de grain, à cause du ravage de la rouille. Dans le district de Carlyle-Radville, la rouille a causé 30% de perte.

Les pluies récentes, en général, ont fait cesser la sécheresse et ont amélioré l'état des cultures.

Les grains secondaires sont en bonne condition et en général ils n'ont pas souffert de la rouille, et dans les environs d'Avonlea et de Neidpath, le seigle est presque déjà tout coupé. Le district de Gravelbourg, en certains endroits a été ravagé par les sauterelles.

:::

LA RECOLTE DU BLE AUX ETATS-UNIS

Aux Etats-Unis, elle est évaluée à 124,600,000 boisseaux, soit 4½ de plus que l'estimation du mois dernier — Le blé d'hiver — La récolte totale

WASHINGTON. — La récolte en blés d'hiver aux Etats-Unis est évaluée à 124 millions 600,000 quintaux, estimation supérieure de 4 millions 5 sur celle du mois dernier.

Mais elle reste encore nettement inférieure à la moyenne des cinq dernières années qui se chiffre à 156 millions de quintaux.

En ce qui concerne le blé du printemps les prévisions indiquent une récolte très abondante évaluée à 75 millions de quintaux contre à peine 25 millions l'année dernière et 57 millions de moyenne pendant les cinq dernières années.

La récolte totale en blé aux Etats-Unis est ainsi évaluée à 199 millions de quintaux contre 125 l'année dernière, dépassant les besoins intérieurs d'environ 25 à 30 millions de quintaux.

Quarante jeunes gens dans ce concours

Henri Frémont obtient le premier prix: une montre donnée par T. Eaton

PRINCE-ALBERT. — Quarante jeunes gens ont pris part au concours agricole de l'exposition, cette année.

Henri Frémont est sorti vainqueur du concours juvénile; il a gagné la montre donnée par T. Eaton, car c'est lui qui a recueilli le plus de points dans l'ensemble.

Voici la position des juges: 1) Allan Weir; 2) Clifford Mackie; 3) Alex McMullin; 4) Henri Frémont.

Sam Blakeney et Theodore Massey, tous deux de Lily Plain, étaient directeurs en charge. A. E. Cooke, instructeur.

Voici par ordre de mérite la position des juges de bétail:

Boeuf: 1) George Mitchell; 2) Clifford Mackie; 3 Alex Mullin; 4) Allan Weir; 5) Gordon Blau.

Vaches à lait: 1) James France; 2) Allan Weir; 3) Thomas Mackie; 4) Claude Cole; 5) Norman Massey.

Chevaux: 1) Thomas Benson; 2) Kenneth Preston; 3) Ronald Hamilton; 4) Collin Bruce; 5) Gordon Caldwell.

Porcs: 1) Allan Weir; 2) H. Forsyth; 3) Harvey Weir; 4) Cecil Corrigal; 5) James France.

Le plan d'égalisation du commerce des produits laitiers

Le plan d'égalisation du commerce des produits laitiers, qui a pour but de venir en aide à l'industrie fromagère canadienne, vient d'être officiellement approuvé. Ce plan se propose également de stabiliser le prix du lait qui entre dans la fabrication du fromage à un niveau un peu plus élevé que celui que l'on peut obtenir de la vente de ce produit et d'égaliser dans une certaine mesure les rapports de la vente des produits laitiers.

Une note envoyée à tous les gérants de fromageries du Canada dit que les prix auxquels se vendent les produits laitiers exercent beaucoup d'effet sur le mode d'utilisation du lait, et qu'il y a eu, sous ce rapport, de grands changements au Canada, en raison des conditions du marché.

La note dit encore ce qui suit:

"Les produits laitiers d'origine canadienne consommés au Canada, et qui ne sont pas habituellement sur une base d'exportation, comme le lait en nature, le beurre et la crême glacée, ont une valeur relativement plus élevée sur le marché domestique que d'autres produits qui s'exportent régulièrement, parce que le prix de ces derniers, au pays comme à l'étranger, est réglé par le prix qu'ils obtiennent sur les marchés d'exportation.

"Par la quantité qui s'en fabrique, le fromage est le plus important des produits de cette catégorie, et sa valeur, et par conséquent ce qu'il rapporte aux producteurs de lait, dépendent, comme nous l'avons vu, du prix qu'il obtient sur les marchés d'exportation.

"Cette inégalité entre les prix payés pour le lait destiné à l'industrie fromagère d'une part et à la fabrication de produits non exportables d'autre part, a fait qu'une partie du lait qui était convertie en fromage est maintenant affectée à d'autres emplois.

"Et cependant le fromage est toujours un produit laitier de haute importance et qui exerce, sur l'ensemble de l'industrie, une très grande influence, parce qu'il ouvre un débouché pour le lait. En outre, le fromage canadien obtient un prix plus élevé sur le marché du Royaume-Uni que le fromage du même genre venant de tout autre pays."

Un fonds spécial a été pourvu par le Parlement pour accorder une prime à l'industrie fromagère, basée sur la quantité de fromage fabriqué. La demande de cette prime doit être faite par les gérants des fromageries, sur des modèles pourvus par le Bureau fédéral des marchés, et qui indiquent la marche à suivre. La prime reçue par les fabriques, à même le fonds d'égalisation des produits laitiers, devra être répartie parmi les patrons des fabriques de la même façon que le produit de la vente du fromage.

L'administration de ce plan sera faite directement par le Commissaire de la Division de l'industrie laitière et de la réfrigération.

:::

Entrefilets

Les renards et les corneilles ont enlevé beaucoup de jeunes dindons dans certains secteurs des comtés de Leeds, et Lanark, Ontario.

En juin 1935, il s'est vendu au Canada 3,312,501 livres de boeuf marqué.

Pendant les 12 mois finissant en juin 1935, le Canada a exporté pour $33,614,238 de produits agricoles aux Etats-Unis.

Il y avait au Canada en 1934, 84 compagnies à chaîne, dirigeant 2,381 magasins et qui ont vendu pour $104,614,500 de denrées alimentaires. En 1933 le nombre de ces compagnies à chaînes était plus grand, mais le total des ventes était moins élevé; 91 compagnies avec 2,398 magasins, et, qui ont vendu pour $1,231,600 de moins qu'en 1934.

Les laines canadiennes de l'Ouest qui ont été reçues jusqu'ici cette année aux points d'assemblage à l'Ouest de l'Ontario, sont parmi les plus propres de toutes les laines qui ont été reçues en ces huit dernières années. Ce sont aussi celles qui ont perdu le moins de poids. Il a été expédié des ballots des différentes catégories à Londres, Angleterre, à titre d'échantillons, pour être présentés dans les ventes aux enchères qui se tiennent actuellement.

L'introduction d'une grosse espèce de crapauds des Antilles britanniques à Puerto Rico, a virtuellement sauvé la récolte de canne à sucre de ce dernier pays cette année. Les plantations étaient envahies par des vers blancs, qui dévoraient les racines de la canne à sucre et d'autres plantes et menaçaient de détruire toute la récolte. Les crapauds introduits cette année ont bientôt détruit presque tous ces vers.

Pendant les onze mois finissant en juin 1935, les exportations canadiennes de grains et de farine se décomposaient ainsi: 135,216,875 boisseaux de blé; 4,355,078 boisseaux de farine de blé; 13,958,902 boisseaux d'orge; 13,534,088 boisseaux d'avoine; et 972,838 boisseaux de seigle.

Le Canada a toujours pris une part importante au Congrès Mondial d'aviculture qui a lieu tous les trois ans. L'année prochaine, 1936, ce Congrès se tiendra à Berlin, en Allemagne.

UN PRINCE ESPAGNOL ET SON EPOUSE

La comtesse de Covadonga et son époux, l'ancien prince héritier d'Espagne, dans un aéroport à Miami Floride, en route pour la Havane dans le but de vis ter leurs parents. La comtesse est récemment arrivée d'Europe pour rejoindre le prince après six mois de séparation.

Conserves de cerises

Les cerises ont fait leur apparition sur le marché — de grosses cerises Bings et Lamberts, douces, charnues, noires; des Royales Anne, douces, à joue rouge; des cerises Montmorency et Morellos, rouge rubis, acides; et des Richmonds et Windsors rouge vif. Il y a beaucoup de différence dans le goût et la texture de ces variétés ainsi que dans leur mode d'emploi.

La tarte aux cerises, faites de fruits frais, est délicieuse. Faisons donc des conserves de cerises pour avoir des tartes en hiver. Voici un moyen recommandé par la Division des Fruits du Ministère fédéral de l'Agriculture, et qui permet de conserver les cerises avec tout leur goût.

Conserves de cerises

Lavez et dénoyautez des cerises rouges, acides. Recouvrez-les et laissez-les reposer toute la nuit dans un endroit frais; il se sera alors écoulé un peu de jus. Mettez-les dans des bocaux stérilisés d'une chopine avec tout le jus. Posez les anneaux de caoutchouc et bouchez sans serrer. Stérilisez 30 minutes dans un bain-marie ou 75 minutes dans un appareil à pression de vapeur.

Cerises fausses olives

Choisissez et lavez des cerises mûres, fermes, des variétés noires ou rouges. Mettez-les entières, sans enlever les noyaux ni les queues, dans des bocaux stérilisés. Recouvrez d'un mélange de vinaigre froid préparé comme suit:

1 tasse d'eau; 1 tasse de vinaigre fort; Ajoutez 3 c. à s. de sel, 3 c. à s. de sucre brun, ½ on. de cannelle en bâton et 2 c. à s. de clous entiers. Attachez les épices dans du coton à fromage et faites bouillir le tout ensemble pendant 5 minutes; refroidissez et enlevez les épices.

Versez ce mélange sur les cerises et bouchez en vous servant de caoutchouc et de couvercles stérilisés. N'employez pas avant trois semaines au moins.

Ou essayez quelques recettes différentes pour employer les cerises fraîches:

Pouding aux cerises

Faites un mélange qui s'émiette en employant ¾ de tasse de sucre; ¾ de tasse de farine; 1/3 de tasse de beurre. Pétrissez le tout ensemble jusqu'à ce que ce soit uniforme. Mettez dans une casserole 3 tasses de cerises dénoyautés (rouges ou noires). Incorporez à ces cerises une demi-tasse du mélange de pâte en remuant et versez le reste du mélange par-dessus. Faites bouillir pendant 30 minutes dans un four à feu modéré. Servez chaud ou froid. Suffisamment pour 6.

:::

LES PARTS DE "L'IMPERIAL OIL LTD"

Der ièrement, l'"Imperial Oil Ltd" a distribué 208,528 parts à 3,557 de ses employés canadiens, représentant sur le marché une valeur d'au moins $4,000,000.

Le Manitoba compte 3,458 actionnaires, la Saskatchewan, 13,170 et l'Alberta 21,849.

M. Harrison Smith, président de cette compagnie prospére, dit qu'ainsi les employés sont plus intéressés à la compagnie qui favorise ses ouvriers. La prospérité d'une industrie dépend surtout de l'enthousiasme et de la loyauté de son personnel. La plupart du temps, quand vous traitez avec un employé de l'Imperial Oil, vous traitez avec un actionnaire de cette compagnie. Des 55,000 actionnaires canadiens de la compagnie, plus de 5,000 sont des employés de l'Imperial Oil Ltd.

L'opinion de Stevens sur les banques

Le chef du parti de la Restauration, parlant à Victoria, dit qu'elles ont étranglé les affaires canadiennes. — Notre commerce avec l'étranger.

VICTORIA. — Les banques commerciales ont étranglé les affaires canadiennes en diminuant les prêts, a déclaré ici, dans une assemblée, l'hon. H. H. Stevens, chef du parti de la Restauration.

"Les banques du Canada ne sont pas supposées être des voûtes de sûreté pour le dépôt d'obligations du gouvernement", dit-il. "Elles sont sensées fournir le nerf de la guerre au commerce canadien. En ces cinq dernières années les banques du Canada ont contractée des prêts pour $400,000,000. En même temps elles ont augmenté leurs placements dans les valeurs du gouvernement et autres titres de $375,000,000. Je dis que lorsque les banques retirent $400,000,000, cela a pour effet d'étrangler le commerce."

Parlant de la nécessité urgente d'augmenter le commerce du Dominion avec l'étranger, M. Stevens réclama l'abaisement des droits sur les textiles et les instruments aratoires. "Les droits devraient être basés sur le coût relatif de la main-d'oeuvre au Canada et dans le pays qui cherche à placer ses marchandises sur le marché canadien", dit-il.

M. Stevens aborda aussi la situation économique en ce qui concerne la jeunesse canadienne et le problème du chômeur célibataire. "Je ne crois pas", dit-il, "que chaque jeune homme qui lache le manche de la cognée, si vous voulez, et qui s'achemine vers la ville, soit un communiste. D'un autre côté, je crois dans l'observance de la loi."

:::

Exportations de bovins sur la Chine

En vue de l'importance croissante du commerce d'exportation de bovins canadiens sur la Chine, nous croyons utile d'appeler l'attention des éleveurs et des exportateurs de bovins laitiers et d'autres animaux en vie, sur les nouveaux règlements adoptés par le Gouvernement Chinois et qui s'appliquent à toute la Chine et à toutes les catégories et espèces d'animaux en vie, depuis les poulets jusqu'aux chameaux; ces règlements sont semblables à ceux qui sont imposés par le Conseil Municipal de Shanghaï touchant l'entrée des bovins laitiers dans ce port.

Tous les importateurs Chinois de canards, de poulets, d'oies, de dindons et autres volailles domestiques; de bovins, de moutons, de chèvres, de chevaux, de porcs, de chats, de chameaux, et d'autres animaux domestiques de ce genre ainsi que d'animaux sauvages étroitement apparentés aux animaux et aux volailles domestiques, doivent, dans les vingt-quatre heures qui précédent l'entrée des animaux au port, présenter une demande officielle d'inspection au Bureau local du Gouvernement. Les animaux doivent également être accompagnés d'un certificat d'inspection délivré par un vétérinaire compétent du Gouvernement du pays d'origine.

Ce certificat d'inspection doit (a) indiquer le nom du port d'expédition du pays ou du district d'origine; (b) établir qu'aucune maladie contagieuse (24 maladies sont mentionnées spécifiquement dans l'Arrêté) n'a existé au cours des soixante jours qui précèdent cette expédition; et (c) indiquer l'espèce d'animal, sa conformation, ses marques, son âge, les dates et les résultats des différents essais ou épreuves auxquelles chacun des animaux importés a été soumis avant l'expédition.

Les animaux non accompagnés de ces certificats sont mis en quarantaine et abattus, si l'on constate qu'ils souffrent de maladie.

:::

Des cochets canadiens qui font parler d'eux en France

L'automne dernier le Canada a envoyé en France une expédition nombreuse de poulets canadiens pour la reproduction. Tous ces sujets avaient été éclos au printemps. Nous trouvons, dans une lettre que nous venons de recevoir de France, les commentaires suivants sur cette expédition: "Les poulets canadiens ont une apparence superbe. Nous avons installé tout ce qu'il y avait de mieux en fait de matériel pour les élever. La perte est à peu près nulle, elle se borne au tribut prélevé par les éperviers et les pies. Les cochets sont terribles. Ils se battent comme des oiscaux de combats réguliers, nous n'avons jamais eu de sujets aussi ardents".

:::

Le marché

Les animaux

SASKATOON, 12. — Arrivées, aujourd'hui, 25 bestiaux, 3 veaux et 35 porcs.

Le marché aux bestiaux tranquile. Aucun porc vendu à midi.

On s'attend à ce que le marché soit plus favorable sous peu. Les livraisons de bacon par camion sont cotées à $8.75; sélects, $1 prime par tête; de boucherie, $8.25; extra lourds et truies, $5.25 à $6.25.

WINNIPEG, 12 — Arrivées: 3,850 bestiaux, 900 veaux, 1,113 porcs, 800 moutons.

Bouvillons de choix, $5 à $6.50; moyens, $3.50 à $4.50; ordinaires, $2 à $2.50; veaux engraissés, de choix, $5.50 à $7.50; moyens, $4 à $5; bonnes vaches, $2.50 à $2.75; bons taureaux, $2 à $2.25.

Bons veaux, $5.50.

Bacons, $9.25; lourds, $8.75; légers, engraissés, $8.50 à $9.25; truies, $5.75 à $6.75.

Bons agneaux, $5 à $5.25.

Les grains

Lundi, 12 août, 1935

BLE. — No 1 dur, 82 1-2; No 1 nord, 82 1-4; No 2 nord, 79 1-4; No 3 nord, 74 1-4; No 4, 68 3-4; No 5, 63 3-4; No 6, 62 1-4; fourrage, 58 1-4; voie, 82 1-4.

AMBER DURUM. — No 1, 77 1-4; No 2, 72 1-4; No 3, 67 1-4; No 4, 63 1-4.

AVOINE — 2 C.W., 35 1-4; 3 C.W., 32 1-4; Ex. 1 fourrage, 32 3-4; No 1 fourrage, 30 3-4; No 2 fourrage, 27 1-4; rejetée, 24 1-4; voie, 34 1-4.

ORGE. — 3 C.W., 32 7-8; 4 C.W., 29 3-8; voie, 32 3-8.

LIN. — 1 N.W., 120 1-2; 2 C.W., 116 1-2; 3 C.W., 100 1-2; voie, 120 1-2.

SEIGLE. — 1 C.W., 36; 2 C.W., 36; 3 C.W., 32 3-8; voie, 36 3-8.

CONTRIBUTIONS DE NOS CORRESPONDANTS

La Vie Française en Saskatchewan

* * * *

JOLI MARIAGE

STACK-CARRIER

Mercredi matin, 24 juillet, à 10h. 30, en la cathédrale de Prince-Albert, eut lieu le mariage de Gabrielle-Marguerite, fille jumelle de M. et Mme Gustave Carrier de cette ville, et de M. Thomas Francis Stack, fils de Mme Mary Stack et du défunt J. J. Stack d'Arthur, Ontario.

La mariée, au bras de son père, était ravissante dans une blanche toilette de point d'esprit sur fond de crêpe de soie. Une longue collerette frillée tombait sur la jupe gracieusement godée et garnie de fins volants. Le grand chapeau modèle était tout uni, bordé d'un petit voile de mèche. Elle portait un magnifique bouquet de lis et le livre de noces de sa mère.

Sa soeur jumelle, Mme Robert Dawson était dame d'honneur. Elle portait une création de Paris: robe de point d'esprit bleu-pâle avec large ceinture rose. Le grand chapeau, modèle aussi, était de paille rose avec bord de tulle bleu-pâle et une touffe de petites roses et de myosotis. Son bouquet se composait d'oeillets et de roses.

La petite Yvonne March était bouquetière, toute mignonne dans sa toilette de mousseline rose à petits volants. Marcelle Casgrain, habillée aussi d'organdie de soie rose avec une petite collerette frillée, portait les paniers de fleurs.

Mme Carrier, mère de la mariée, portait une toilette gris-perle avec une touche de velours corail, chapeau et gants assortis.

Mme J.-S. Casgrain, tante de la mariée, avait un costume de crêpe rose-pâle. avec chapeau de la même teinte.

M. Jules Casgrain servait de père au marié.

Son Excellence Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert, officiait à l'autel et donna la bénédiction nuptiale aux jeunes époux. Gustave Carrier fils plaçait les invités.

Le chant était magnifique. M. H. Jutras chanta le "Sancta Maria" de Faure. Mlles Simonne Legault et Florette Painchaud rendirent un duo, composition du Rév. Père Granger et qu'il dirigea lui-même. Mlle Denise Jutras chanta l'"Ave Maria" de Gounod. Pendant la signature du régistre, M. W. Brodeur chanta "Because", Mlle S. Legault joua la marche du mariage.

Le cadeau du marié à la mariée était une magnifique marquise de brillants, à la dame d'honneur, une épingle de perles fines, à la petite bouquetière, une bague.

Près de 600 personnes assistaient à la cérémonie. Une réception eut lieu de 2 à 5 heures chez les parents de la mariée. La maison était artistement décorée pour la circonstance, de fleurs, de cloches blanches, les arches toutes couvertes de banderolles. La table était décorée d'une nappe de dentelle Cluny, et surmontée d'un superbe gâteau à trois étages, chaque étage soutenu par trois cupidons d'argent.

Mme Casgrain servait le café; Mme H. Murray le thé, et M. Robert Dawson le punch.

Les autres dames qui assistaient à table étaient Mmes W. Brodeur et Fred Wright, Mlles Norma James, Geneviève Jaspar, Ruth Sprague et Merle James. Mme Hélène Rose introduisait les invités.

Pendant la réception, l'orchestre de M. Jeff Germaine a régalé l'assistance de leurs mélodies hawaïennes. Ceci était un hommage offert à la jeune mariée qui elle même comptait au nombre des étoiles du radio.

M. et Mme Stack partirent à 5h. 30 en auto pour Edmonton, Banff, et autres points de l'Ouest. A leur retour, ils résideront à Meadow Lake. Pour voyager, la mariée avait un chic costume fauve et brun, avec collerette, petit chapeau modèle, gants et bourse assortis.

Parmi les invités du dehors, mentionnons M. et Mme P. Dawson de Melfort, Mme Paul E. Lavigne de Paris (France), en visite chez Mme C. March), M. et Mme Fred Stevens de Saskatoon, Mme G. Campbell d'Edmonton, Mme J. Dawson de Winnipeg, M. Fred Snow et fils Harold de Battleford, Mlle M. Lefebvre de Hoey, et M. Robert Dawson de Meadow Lake.

Les nouveaux époux reçurent une foule de cadeaux et télégrammes de félicitations de toutes les directions. Nos meilleurs voeux les accompagnent.

Radville

CONFERENCE

Dimanche soir, le 28 juillet, à la salle des vétérans, le Rév. Père Adrien Malo du séminaire de Régina, à la demande de M. le curé, a bien voulu nous donner une conférence. La salle était remplie. Il nous a expliqué ce qu'est le socialisme, le communisme et le bolchévisme, de quel manière nous devons l'envisager au point de vue social, économique et morale. Le communisme qui a été fondé en Russie et dans les autres pays d'Europe. Il n'est plus au Canada un projet, il est une réalité. Le feu est même allumé parmi nous. Il est urgent de circonscrire, car si tous les efforts ne se concertent, l'incendie va se développer rapidement, et il ravagera sans aucun doute et nos institutions et notre société.

Le communisme, dit le Rév. Père Adrien, est une doctrine injuste et néfaste, injuste parce qu'il viole le droit naturel, le droit de propriété, néfaste parce qu'il sape les bases de la société, détruit la famille, éteint dans l'âme tous sentiments religieux, il met tout son bonheur sur la terre, D'après la doctrine communiste, tout fini avec cette vie. Il n'y a pas à espérer le bonheur du ciel après notre mort. Son programme est de grouper les ouvriers et en faire des instruments de révolte contre le capital. Son but est de s'emparer du pouvoir pour renverser le capital et établir la dictature de la classe ouvrière comme on le fait en Russie. Le bon Père nous a donné les noms des fondateurs du communisme et son origine. Fondé sur les ordres de Moscou, la ligue des travailleurs-unis reçoit directement de Moscou ses directives; elle s'efforce de fomenter des conflits ouvriers, de susciter des grèves. Preuves: les récentes émeutes de Vancouver et de Régina. Des experts, des hommes dignes de foi et les statistiques, nous montrent que 10,000,000 de personnes sont mortes de faim depuis l'établissement du régime communisme en Russie.

On emploie tous les moyens pour arracher du coeur de l'homme la foi chrétienne. La doctrine communiste veut la destruction de la famille. La famille, chose sacrée, pierre angulaire de la société, le communisme la rejette. D'après une statistique officielle publiée en Russie, en 1922, 36,000 jeunes gens mineurs ont commis des crimes graves. Sur ce nombre 20% étaient des enfants de 8 à 12 ans. On a mis à mort des centaines de prêtres et cette lutte à mort contre les prêtres, on veut l'étendre partout à travers le monde.

Tel est le régime faux et désastreux à tous points de vue, économique, social et religieux, auquel on voudrait faire adhérer les ouvriers canadiens, leur cachant sa véritable nature. On s'adresse aux ouvriers surtout, aux chômeurs, aux sans travail, et on leur dit: "Vous avez de la misère à gagner votre vie, vous n'avez pas de quoi vous habiller, vous loger, vous nourrir, aidez-nous à renverser le régime actuel, le gouvernement, faites vous communistes comme les travailleurs de Russie et tout va changer.

Les premiers intoxiqués, c.-à-d. empoisonnés, devraient ensuite contaminer les autres en se consacrant à la propagande. Durant l'été de 1932, quelques chômeurs pour obtenir un travail provisoire se sont fait inscrire au parti bolcheviste qui leur promettait du travail, s'ils voulaient déclarer publiquement devant témoins qu'ils ne croient plus au bon Dieu. Plusieurs se sont repentis depuis; revenus à l'Eglise, ils ont révélé les moyens odieux employés par les communistes pour faire pression sur les volontés. A ces hommes sans travail, sans pain pour leurs enfants, à(qui il répugne de dévoiler leurs misères, on disait: vous aurez du pain si vous abandonnez votre religion. Quelques formules d'apostasie, ainsi obtenues et signées, sont arrivées tous les mois à l'archevêché de Montréal. Heureusement, elles sont le plus souvent suivies par le repentir de ses pauvres chômeurs.

Je vous le demande, mes amis: Si ces communistes étrangers à notre pays, eux qui n'ont pas le pouvoir en mains, sont assez audacieux, assez méchants pour exiger l'apostasie de nos catholiques pour leur procurer du travail, que feraient-ils si comme en Russie, ils devenaient un jour les maîtres du pays.

Seul le relèvement de la vie spirituelle peut sauver les âmes et les nations de la barbarie communiste.

Les évêques canadiens, conscients des périls qui menacent leurs ouailles, recommandent la vie de prière et de réparation et la solide formation religieuse des fidèles et la parfaite obéissance à l'autorité civile et religieuse de notre pays. Je m'arrête ici, dit le R. P. Le temps me manque, mais je me réserve le plaisir de continuer cette conférence en une autre occasion. Je vous laisse le soin, mesdames et messieurs, de juger vous même cette doctrine socialiste que je viens de vous exposer. Cordial merci à M. le curé de m'avoir fourni l'occasion de vous adresser la parole, ainsi qu'au sympathique auditoire pour la bienveillante attention qu'il m'a portée.

Un beau programme avait été préparé par Mme Eva Randle et Mlles Cousin et Labossière. M. Eugène Bourassa, élève du collège Mathieu, nous déclama avec succès une poésie intitulée "Les Bords du Saint-Laurent". M. le curé remercia en termes choisis le Père conférencier. L'auditoire se leva pour chanter "O Canada", et tous se séparèrent enchantés de la belle et instructive soirée.

Wauchope

LA TOURNEE

Samedi, 3 août, à 7 heures du soir . . . "Tcharlet" de la Cie Citroën de Pont-à-Mousson, faisait avec ses cinq artistes-voyageurs son entrée triomphale dans le "bocage" de Wauchope. . Notre aimable curé, toujours la main sur le coeur, les attendait pour le souper. Comme la salle était toute prête, le temps de se grimmer, de changer de frusques, la levée du rideau eut lieu à 9 heures. En toute sincérité, on peut dire que de la nombreuse assistance, aucun n'a été déçu, tellement les rôles ont été bien exécutés, soit pour la musique, le chant et le comique; jusque près de minuit, nos chers artistes nous ont tenus sous le charme de leur verve intarissable . . . Que de bien, avec leur R. P. Directeur, font ces chers enfants de la grande famille canadienne-française de la Sask.; leur inlassable dévouement ne leur permet même pas de s'en apercevoir.

Aujourd'hui, dimanche, 4 août, encore une fois, il nous a été donné de les entendre à la grand'messe où ils avaient mis leurs belles voix au service du bon Dieu en chantant la Messe en Grégorien . . . Dans l'après-midi, ils se sont dirigés vers Saint-Maurice avec "Tcharlet", tantôt de bonne humeur, tantôt capricieux à l'excès, me disait le Rév. Père Directeur, figurez-vous, aussitôt qu'il n'a plus de gaz dans la "bedaine", il refuse formellement de faire un pas de plus . . . Après leur avoir souhaité à tous un bon et heureux voyage, nous leur avons souhaité aussi, si possible, qu'ils nous reviennent encore une fois de plus nous égayer l'année prochaine. Puisque toutes ces choses-là se font pour la propagande de notre journal le "Patriote" qui est tout simplement le porte-parole, le porte-nouvelles, le trait d'union entre toutes les familles canadiennes-françaises. Amis lecteurs, pour la bonne cause, ne craignons pas de prendre un abonnement à ce journal, qui . . . avec les faveurs qu'ils nous fait, ne nous coûte guère que "deux sous" par semaine; avec lui, nous savons toutes les nouvelles importantes, et surtout celles de la province, en ce qui concerne la jeune génération, et surtout l'école.

Notre récolte qui, il y a quelques jours, était de première qualité, est maintenant, à l'exception de quelques champs de blé Durum à peu près anéantie par la rouille. C'est une grande épreuve que le bon Dieu nous envoie et qu'il va falloir accepter. Il reste cependant quelques beaux champs d'orge et d'avoine.

Notre petite paroisse vient de s'augmenter d'une unité . . . Athanase, René, enfant de Camille Bertholet et de Eugnie Martéel. Parrain et marraine, M. et Mme Athanase Martel.

Que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus fasse tomber sur la route de la vie de ce petit René une abondance de ses plus belles roses (Gaël).

St-Hubert

4 août: 2 baptêmes

1—Carl-Olivier, fils de Maurice Gérard et de Eva Praud. Parrain et marraine, M. et Mme O. Praud, grands-parents de l'enfant.

2—Son cousin-germain: Walter-Arthur, fils de Rémi Praud et de Marie Gérard. Parrain et marraine, M. et Mme A. Gérard, grands-parents.

Décès

6 août. — M. Joseph Beauregard rendait son âme à Dieu, à l'âge de 69 ans et demi. Quoique malade depuis un certain temps, rien ne faisait prévoir un dénouement aussi subit. La veille au soir, il consentait volontiers aux derniers préparatifs temporels et spirituels. Dans les meilleures dispositions désirables, il reçut le sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction. Son état, toutefois, ne lui permit pas de recevoir la Sainte Communion. Le mardi, le 6, au matin, on jugea la chose possible. De fait, le Saint-Viatique lui fut donné dans des conditions bien satisfaisantes. Mais voici que 10 minutes à peine après avoir communié, un changement subit se produisait. Le prêtre n'eût que le temps de dire les prières des agonisants; avec la dernière de ces prières, le malade rendait doucement le dernier soupir; et, sans interruption, on pouvait continuer par le "De Profundis". Il partait avec vraiment le bon Dieu dans son coeur. Quelle mort pourrait être plus enviable? Ce dénouement, inattendu de son entourage, n'avait point pris le malade au dépourvu. Quelques minutes à peine avant l'arrivée du prêtre, on l'avait entendu dire, avec la plus parfaite résignation: "Qu'on se dépêche, car dans une heure au plus tout sera fini."

Notre nouvelle église

Les travaux de la Salle paroissiale se sont trouvés, comme nous l'avions prévu, sufisamment avancés pour que le dimanche, 4 août, il fut possible d'y dire la Sainte-Messe pour la première fois.

Par le fait même, nous pouvlons, le mardi, 6 août, recevoir les artistes de la "Tournée" du Patriote. Oh! il y avait bien encore à craindre les fâcheux effets des courants d'air, et surtout de la pluie; mais nous avions fait confiance à la Divine Providence et nous avons eu raison. Pour l'Oeuvre du "Patriote de l'Ouest", nous aurions encore risqué bien davantage, s'il l'eût fallu. Et tout le monde ici est d'accord pour reconnaître que, de fait, c'eût été vraiment dommage de manquer une si belle soirée pour l'inauguration de notre nouvelle salle paroissiale, dommage pour les artistes qui ont si bien mérité les chaleureux applaudissements qui leur ont été prodigués; dommage aussi pour l'assistance qui, depuis bien des années, n'avait été aussi nombreuse. Nous devons remercier sans doute les gens de St-Hubert, dont presque toutes les familles de langue française étaient représentées; mais aussi les franco-canadiens de Dumas, de Kennedy et de Whitewood, qui ont si généreusement répondu à l'appel de St-Hubert.

Nos derniers matériaux sont arrivés. La semaine du 12 va voir se reprendre la pleine activité dans le chantier. Il s'agit de travailler enfin au toit de l'Eglise; et d'ici quelques jours, un grand changement va se produire dans l'aspect extérieur.

Nos bienfaiteurs

Des dons généreux nous arrivent encore de temps à autre. Nous sommes heureux d'accuser ici réception d'une somme de $10.00 donnée par M. François Smets, un ancien résident de Saint-Hubert, de retour en Belgique depuis plusieurs années. Il fait vraiment plaisir de constater qu'on garde aussi longtemps de notre paroisse un si bon souvenir. Merci à notre généreux bienfaiteur. Nous espérons bien qu'il ne sera pas le dernier; d'autant plus que la rouille a fait plus de ravage dans nos récoltes, et vient par suite davantage se poser en travers de nos plans de construction. Plus que jamais il faut s'y résigner, notre église sera loin d'être achevée cette année.

Montmartre

VISITEURS

Chez M. et Mme Walter Lavoie: M. et Mme René Lavoie; M. et Mme Léo Lavoie; M. et Mme Edwin Lavoie; M. et Mme Pete Ayotte.

Chez M. et Mme Charles Ecarnot: M. et Mme Maurice Ecarnot.

Chez M. et Mme Max. Coupal: Mme Arthur Normandin, de St-Isidore de Laprairie, P.Q.

Chez ses parents: M. Antonio Fournier d'Alida, Sask.

Chez M. et Mme Auguste Van de Velde: Mme Léon Perrey et des enfants de Laflèche, Sask.

Chez M. P. Beauchemin: Wilfrid Lévesque, du Manitoba.

Chez ses parents: M. Jules Deschesnes, de Dunrae, Man.

Chez Mlle Lucienne Faubert: Mlle Blanche Duinant de Duck-Lake, Sask.

Chez leurs amis, M. et Mme Henri Pelletier, jadis de Montmartre et aujourd'hui employé au département de l'Agriculture, à Régina.

Au presbytère: les RR. PP. Fortier et Majka de Weyburn, et Lachapelle de Forget, Sask.

Applaudissons à l'arrivée parmi nous de M. et Mme Rosaire Bilodeau et leur famille; depuis plusieurs années M. Bilodeau était professeur chez les Indiens du nord. Si, à l'approche de l'hiver, vos fournaises ou vos maisons ont besoin de quelque ajustement, sachez bien à qui vous adresser.

MM. et Mmes Rosaire et Paul Bilodeau sont allés à Saint-Hubert rendre visite à leur soeur, Soeur Marie-Thérèse.

M. Léo L'Heureux en voyage d'affaires à Winnipeg.

Mme Eddie Marchand chez des amies à Forget, Sask.

Mme P. Beauchemin et ses enfants chez ses parents, à Sainte-Rose-du-Lac, Man.

Mlle Williams, de retour chez ses parents après une sévère opération, suivie à l'hôpital Victoria, Montréal, P.Q.

Dimanche le 4 août, à la basse messe, plus de 110 enfants qui avaient suivi les cours de catéchisme, recevaient en corps la Sainte Communion. Pour la plupart, ils étaient accompagnés de leurs parents. Mercredi dernier, les quintuplets du "Patriote de l'Ouest" sont venus nous réjouir de leur belle séance; comme nous, chers lecteurs, vous avez su les appréier et vous rendre compte de quels hommes intrépides nous prépare le Collège Mathieu de Gravelbourg, pour les combats de demain.

MARIAGES

Mardi, le 16 juillet: s'unissaient par les liens du mariage, M. Augustin Despins de Marcelin, Sask., et Mlle Ludivine Goulet de Montmartre

Lundi, le 29 juillet, M. Frank Hipfner conduisait à l'autel Mlle Mary Ann Keen; tous deux de Montmartre.

Rappelons-nous que dans les appartements De Trémaudan, sur la rue Principale, vient de s'installer un bijoutier, orfèvre et protographe de profession; il sait d'avance que vous voulez l'encourager et c'est ce qui le console.

M. Joseph Fournier veut tout prochainement ouvrir un marché de viandes au nom de son fils Omer. Vos démarches ne seront pas vaines, car nous saurons vous encourager aussi.

Storthoaks

Le dimanche, 4 août, une touchante cérémonie eut lieu à notre cimetière, les soldats vétérans de la grande guerre honoraient la mémoire de leurs compagnons d'armes qui y dorment leur dernier sommeil. La cérémonie commença par le chant du psaume "De Profundis", puis Mgr Bois, P.D., curé de Bellegarde, adressa la parole, recommandant de continuer chaque année cette pieuse coutume d'honorer et fleurir les tombes de ceux qui ne sont plus et, surtout, de beaucoup prier pour eux. Il fut religieusement écouté par la foule nombreuse parmi laquelle il y avait un bon nombre de nos coréligionnaires. Ensuite, les chantres entonnèrent le Libera suivi de l'absoute et le cortège se mit en marche à travers les allées, arrêtant à chaque tombe où repose un ancien soldat, alors un vétéran et une jeune fille ou dame, allèrent y déposer des couronnes de fleurs.

Au retour de la procession, M. le curé, et le Révérend Malcolm, ministre de l'église protestante, remercièrent les assistants d'avoir répondu si nombreux à leur appel, puis le clairon sonna et la foule se dispersa lentement hors du champ du repos.

SOIREE DU PATRIOTE

Le lundi, 5 août, nous avions le plaisir d'accueillir parmi nous les acteurs de la tournée.

Ils surent, comme les années passées, intéresser vivement l'auditoire et dérider les visages les plus moroses.

Malgré la pauvreté des temps présents, et la perspective d'une récolte à peu près nulle encore cette année, une nombreuse assistance emplissait les sièges. Plusieurs, certes, ont dû faire quelque sacrifice d'argent pour y assister et renouveller leur abonnement. Cela prouve que chez nous la fierté de race est encore vivante dans nos foyers.

Nos remerciements les plus cordiaux vont à MM. les acteurs et à leur dévoué directeur. Nous ne leur disons pas adieu, mais au revoir à l'an prochain.

Regina

Le 4 août, les Tertiaires et les catholiques de Régina firent à la chapelle des Canadiens français les visites pour le gain de la fameuse indulgence de la Portioncule concédée à saint François d'Assise.

De passage à nos bureaux

M. Zénon Lepage, St-Laurent de Grandin, Sas.

M. Alf. Blanchard, Duck-Lake, Sask.

M. et Mme René Bouchard, Gravelbourg, Sask.

Les chômeurs célibataires aux champs

OTTAWA. — Dans trois provinces, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan, les chômeurs célibataires doivent quitter les rues des villes ou des petits centres pour aller travailler aux champs. Leurs noms sont rayés des listes de secours et ils doivent se débattre seuls. Les trois gouvernements ont pris cette mesure, parce que la main-d'oeuvre manque sur les fermes et que dans les villes des centaines de chômeurs sont en état de travailler.

LE SALAIRE DU ROI GEORGE EST RÉTABLI A 470,000 LIVRES S.

LONDRES. — Maintenant que la dépression a pris fin, le roi George touchera son plein salaire.

En 1931, le roi accepta de plein gré une diminution de 50,000 livres sterling ($250,000 environ! par année à même sa liste civile.

Cette année, quand le chancelier de l'Echiquier, M. Neville Chamberlain put annoncer qu'il était en mesure de rétablir la deuxième moitié des autres réductions, il ne vit pas pourquoi le souverain ne retirerait pas également son ancien salaire.

Les émoluments du roi et de la reine se totalisent à 470,000 livres (environ $2,350,000) et comprennent 110,000 livres pour la "maison privée", 125,000 livres pour les salaires de la maison royale, 193,000 livres pour les dépenses de la maison royale, et 13,000 livres pour les libéralités royales.

LES NOUVELLES
CHEZ NOUS ET AILLEURS

Les revenus provinciaux

Un surplus de $560,000 en trois mois, contre un déficit, l'an dernier

REGINA. — Pour les premiers trois mois du présent exercice financier, la province a un surplus de $560,023.87, d'après la déclaration du premier ministre de la Saskatchewan, M. Gardiner, trésorier provincial.

Moins de dépenses

Pour la même période, l'année dernière, la province était en déficit de $432,000, alors que les dépenses furent de $99 ,023.87.

Voici l'état des comptes à la fin de juillet dernier.

Recettes: $4,116,885.98
Dépenses: $3,556,862.11.
Surplus, $560,023.81.

Ce surplus est dû à l'augmentation du revenu et à la réduction des dépenses.

L'impôt sur le revenu

L'augmentation du revenu se chiffre à environ $800,000. Ceci comprend l'accroissement de l'impôt sur le revenu et les taxes des chemins de fer et de la gazoline, ainsi que les permis d'autos.

D'après M. Gardiner, ces chiffres accusent une amélioration économique et sont aussi le résultat d'une campagne active des commissaires de l'office du revenu.

Travaux de voirie à l'automne

REGINA. — Un programme de travaux de voirie est maintenant en perspective pour la province, à l'automne. Avec l'aide du fédéral, et d'acord avec les autres provinces, on espère un bon résultat. Le dominion, en principe, paiera un pourcentage de la construction de la route trans-canadienne.

L'enquête n'est pas abandonnée

REGINA. — L'enquête judiciaire sur l'émeute de Régina, n'est pas encore abandonnée. Le premier ministre J. G. Gardiner dit que la démission des trois juges de la commission d'enquête n'a pas encore été acceptée.

Devant le Cabinet

L'opportunité de cette enquête sera discutée en conseil, ajoute M. Gardiner.

Emprunt refusé à la voirie

REGINA. — Le gouvernement fédéral a refusé de prêter $1,000,000 à la Saskatchewan. Cet argent devait être employé pour les chemins. M. E. N. Rhodes dit que la province a déjà reçu du Fédéral un emprunt de $38,840,000.

LES ELECTIONS EN ALBERTA

EDMONTON. — Les candidats nommés pour le prochain suffrage de l'Alberta sont au nombre de 239 pour contester 63 sièges. Les candidats représentent 10 partis. Les élections auront lieu le 22 prochain.

Coût prévu du crédit social

Des chiffres soumis par le procureur général de l'Alberta

EDMONTON. — L'hon. J.-F. Lymburn, procureur de l'Alberta, a déclaré ici dans un discours qu'il estime qu'il faudra 14,500 nouveau employés du gouvernement et une somme additionnelle de $16,500,000 si l'on veut établir dans la province un système de crédit social tel que proposé par William Aberhart. En supposant que chaque personne émettrait tous les jours un certificat non négociable sur son compte, le nombre total des certificats émis dans un an serait de 135,000,000, au dire de M. Lymburn. Si on payait 10 sous par chèque pour dépenses de tenue de livres et autres services, la somme totale s'élèverait à $13,500,000 Il faudrait 13,500 employés civils pour la comptabilité ainsi que 1,000 experts pour déterminer le juste prix avec salaire de $3,000 chacun.

Sept morts à une traverse à niveau

MONTREAL. — Un terrible accident est arrivé à quinze milles d'ici, et à trois milles au sud du village de Laprairie, alors qu'un auto et ses sept occupants est venu en collision avec un train du Canadien National, à une traverse à niveau. Voici les noms des sept victimes.

M. Charles Talbot, 61 ans, de Waterville, Me, Mme Charles Talbot, née Appoline Lapierre, son épouse.

M. Ovide Talbot, 33 ans, Waterville, Me., M. Hippolyte Talbot, 33 ans, Waterville, Me., Mme Georges Genesse, née Pauline Lapierre, 59 ans, Magog, Qué.; le R. F. Laurentien (Thomas Talbot), âgé de 32 ans, de l'Institut des Frères de l'Education chrétienne, le R. F. Maximilien (Gérard Talbot), âgé de 30 ans, de la même congrégation religieuse.

Wilkins en route pour le pôle antarctique

Sir Hubert et Lady Wilkins sont ici représentés à leur arrivée à New York, venant d'Allemagne. Sir Hubert est en route pour l'Amérique du Sud, en vue d'une expédition antarctique. Il a aussi l'intention d'explorer une seconde fois les mers polaires, en 1937, dans un sous-marin.

Le R. P. Arsène Champagne, provincial des Jésuites

MONTREAL. — On annonce ici que le nouveau provincial de la province canadienne-française des Jésuites sera le R. P. Arsène Champagne, qui remplacera le R. P. Durocher, récemment nommé procureur général de la compagnie de Jésus à Rome.

Le R. P. McLellan, de Port Arthur, Ont., retourne au collège de Loyola, Montréal, le R. P. F. Downes, professeur à ce collège, ira au scolasticat de Guelph et le R. P. F. Elliot ira au collège de Régina.

Nouvelles de Le Pas

Visite de Son Excellence Mgr A. Cassulo, Délégué Apostolique

Allocution de S. Exc. Mgr Lajeunesse -- Réponse de S. Exc. Mgr Cassulo -- La première fois qu'un représentant du Souverain Pontife visite Le Pas -- On rappelle l'héroïsme du regretté Mgr Charlebois.

Au matin du 16 juillet, le personnel de l'Evêché avait le bonheur de recevoir le représentant du Pape au Canada, Son Excellence Mgr A. Cassulo. Accompagné de son secrétaire, le R. P. J. Rousseau, O.M.I., l'illustre visiteur fut l'objet d'une réception vraiment cordiale. En son honneur, l'Evêché, la Cathédrale, le Couvent et l'Hôpital avaient été décorés et ornés avec goût. Le programme d'arrivée se déroula tout doucement. A huit heures, entrée solennelle à la cathédrale, suivie immédiatement d'une messe basse par Son Excellence. Monseigneur M. Lajeunesse, O.M.I., lui souhaite ensuite en français et en anglais, une bienvenue officielle, à laquelle Son Excellence répondit avec la plus bienveillante satisfaction. Voici la substance des deux allocutions qui furent prononcées:

Allocution de Son Excellence Mgr Lajeunesse

Excellence,

Permettez à l'humble Vicaire Apostolique du Keewatin de vous offrir, en son nom, au nom du clergé séculier et régulier, des communautés religieuses et des fidèles, la plus cordiale bienvenue.

C'est la première fois que le Keewatin est honoré de la visite du représentant du Souverain Pontife, et nous savons que cet honneur nous le devons à votre zèle inlassable, à votre infatigable dévouement que n'ont pas effrayé les distances et les difficultés d'un long voyage survenant à la fin de la laborieuse visite canonique de tous les séminaires du Canada.

Vous êtes pour nous, Excellence, un père aimé, puisque vous représentez notre Père commun, notre Très Saint-Père le Pape et que vous joignez à ce titre la plus aimable des qualités, celle que l'on vous reconnaît partout, qui surpasse toutes les autres et vous gagne tous les coeurs, je veux dire la bonté.

Tout en rendant hommage à votre attachante personnalité, nous n'oublions pas qu'en ce moment vous tenez la place du Vicaire de Jésus-Christ. Or, pour vous prouver notre amour et notre soumission envers "le plus grand de tous les monarques et le plus aimé de tous les rois vous me permettrez de rappeler à grands traits, combien sont scrupuleusement observés au Keewatin, les ordres émanant de Rome.

Mon illustre et regretté prédécesseur, Mgr Charlebois, avait à un degré très élevé ce que le Père Faber appelle "la dévotion au Pape". Il ne reculait devant aucune difficulté pour suivre les directives du Souverain Pontife, et en cela on peut dire qu'il est allé parfois jusqu'à l'héroïsme. Témoin cette école paroissiale bâtie et entretenue de nos deniers alors que des lois draconiennes, non seulement nous privent des subsides publics mais nous forcent encore à payer notre quote-part pour le maintien de l'école publique neutre.

Pour assurer à nos enfants, les bienfaits d'une éducation chrétienne et catholique comme l'entend le Pape, le premier Evêque du Keewatin s'est fait mendiant, il est allé tendre la main auprès d'amis dévoués de la Province de Québec, c'est là qu'il a recueilli les sommes nécessaires pour une telle construction. Aujourd'hui, notre école, malgré la crise économique, continue d'ouvrir ses portes à tous les enfants catholiques de notre petite ville et cela grâce au zèle de M. le Curé, des Révérendes Soeurs de la Présentation et à la générosité des paroissiens auxquels je suis heureux de rendre ce témoignage public.

L'hôpital Saint-Antoine qui se dresse majestueusement en face de la cathédrale, est aussi l'oeuvre de mon regretté prédécesseur. La construction de cet hôpital a été inspirée par un motif de Charité envers les membres souffrants du Christ et aussi dans le but de montrer aux regards de ceux qui ne partagent pas notre foi la merveilleuse fécondité des oeuvres de l'Eglise catholique. Les vaillantes ouvrières du bon Dieu qui jusqu'ici ont rendu possible l'obtention de ce double idéal sont les Soeurs Grises de St-Hyacinthe.

L'appel du Souverain Pontife convoquant tous les laïcs à l'action catholique n'est pas non plus resté sans écho au Keewatin. Les Chevaliers de Colomb et les dames de la ligue catholique sont entrés dans le mouvement. Ils ont concrétisé leurs efforts l'an dernier sur la propagande du bon journal. Cinquante nouveaux abonnements ont été recueillis et, aujourd'hui tous nos foyers catholiques sont assurés d'une lecture saine qui les met en garde contre les principes révolutionnaires et subversifs si répandus de nos jours.

Comme complément de cet apostolat laïc, la jeunesse fut l'objet de notre attention spéciale. Un cercle a été formé dans l'intention de soustraire nos jeunes gens à l'action délétère des associations neutres où la conscience chrétienne s'assimile tant d'idées nocives qui vont parfois jusqu'à la faire sombrer.

Dans les missions indiennes qui font l'objet principal de nos efforts apostoliques, les missionnaires ne négligent rien pour adapter leurs méthodes aux directives du Saint-Siège. La communion fréquente et la dévotion du Sacré-Coeur sont en grand honneur partout. Dans plusieurs de nos missions indiennes, les ligueurs et les cadets du Sacré-Coeur exercent un réel apostolat laïc dont j'ai pu tout dernièrement constater les heureux fruits.

Excellence, laissez-moi vous dire que votre nom n'est pas inconnu dans tout le Vicariat. A la réception officielle qu'on me fit ici même après ma consécration épiscopale, je n'ai pas cru manquer à la discrétion en rendant public le conseil paternel que vous me donniez quelques jours auparavant, en me demandant "d'être toujours et partout l'homme de la prière, l'homme de Dieu".

Cette année encore, j'étais heureux de porter dans les lointaines missions le message que vous m'aviez confié pour eux à Ottawa à savoir: "Que nos catholiques doivent s'efforcer de donner partout le bon exemple et offrir à ceux qui les entourent le spectacle bienfaisant d'une étonnante force apologétique d'une vie chrétienne intégrale tel que le veut la religion catholique.

En vous disant ce qui se passe au Keewatin, Excellence, nous n'entendons pas nous décerner un brevet d'excellence et d'impeccabilité, la faiblesse humaine, la modicité des ressources, nos carences personnelles et bien d'autres facteurs entravent notre marche que nous voudrions toujours ascendante et laissent bien des lacunes à combler. Aussi, c'est avec le plus grand respect et la plus filiale soumission que nous recevrons les remarques et les suggestions que vous voudrez bien nous faire, car vous venez au nom du Pape et nous savons "que tout ce qui tombe des lèvres du Pape est sacré; et que ce qui est signé de la première autorité du monde doit être lu des yeux de la foi". C'est dans ces sentiments, Excellence que je sollicite pour tout le Vicariat du Keewatin le bienfait de votre bénédiction.

Réponse de Son Excellence le Délégué

Lorsque Notre Saint-Père le Pape me fit connaître que j'étais nommé délégué du Canada, il me demanda quand je désirais partir. Je lui répondis: Très Saint-Père, je désirerais arriver à Ottawa le jour de la fête de Notre-Dame du Mont Carmel, parce que toute ma vie, j'ai eu une très grande dévotion envers cette bonne Mère.

C'est sous son égide que j'ai placé la si importante mission que me confia le Souverain Pontife.

Depuis six longs mois, je suis en cours de visite et c'est avec plaisir, Monseigneur, cher peuple du Keewatin, que je me vois parmi vous aujourd'hui, en ce huitième anniversaire de mon arrivée au Canada, comme délégué apostolique.

Depuis longtemps, je connaissais les oeuvres de Mgr Charlebois; et je puis vous assurer que je suis très heureux d'être, en ce jour, dans son Vicariat, pour constater, par moi-même, quels magnifiques travaux il a accomplis.

J'aimais et j'estimais beaucoup Mgr Charlebois. Il était pour moi un ami, un frère: aussi sa mort me plongea dans un deuil profond; et toute l'Eglise pleura avec moi la perte de cet incomparable missionnaire; car, partout on connaissait, on louait, on admirait son zéle et son dévouement inlassables.

Si, un jour, on vous demandait d'élever un monument en l'honneur de Monseigneur Charlebois, vous pourriez répondre: mais, il est déjà tout fait: ce temple, cette école, cet hôpital sont autant de monuments élevés à la gloire de notre saint et regretté évêque . . .

Le bon Dieu lui a donné un digne successeur en la personne de Monseigneur Lajeunesse. Travaillez donc avec lui, la main dans la main, afin qu'il puisse mener à bonne fin l'oeuvre si bien commencée.

Dans l'après-midi, le premier soin de Son Excellence fut d'aller au cimetière, car il était anxieux de faire une prière auprès de son ami Mgr Charlebois et de bénir la fosse où il repose.

Au banquet du soir assistaient M. C. R. Neely, maire de la ville, et M. S. H. Elliott, représentant du gouvernement provincial. On saisit une si belle occasion pour décorer Mgr M. Lajeunesse de la médaille du Roi, et après deux sympathiques discours qui firent honneur aux excellentes dispositions des autorités civiles, Son Excellence Mgr A. Cassulo remercia très aimablement les deux orateurs.

La journée du lendemain fut consacrée à la visite des trois communautés religieuses qui entourent l'Evêché. L'hôpital eut l'honneur de la messe de Son Excellence, après laquelle, réception officielle par la communauté et bénédiction des malades.

Aux religieuses qui lui disent: "Excellence, nous sommes heureuses de vous recevoir"—Il s'empressa de répondre: "Moi aussi je suis heureux de vous voir." De fait, Son Excellence se plut à redire au personnel de l'Evêché l'excellente impression qu'il gardait de l'Hôpital et des autres communautés qui l'avaient si bien reçu.

Au cours de l'après-midi, le député au fédéral pour le Comté de Churchill, B. M. Stit, venait présenter ses hommages au Délégué. Par une heureuse coïncidence, il était arrivé d'Ottawa le matin même.

Certainement qu'en nous quittant le 17 au soir, son Excellence emportait le meilleur souvenir de ses amis de LePas.